

REPUBLIQUE DU NIGER



CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE

=====

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ANALYSE DES COMPTES WASH



Septembre 2024

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
LISTE DES GRAPHIQUES	6
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION	11
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE DU SECTEUR WASH AU NIGER	14
I.1 CONTEXTE SECTORIEL AU NIGER	14
I.I.1 Rappel du contexte géographique et socio-économique du Niger	14
I.I.2 Situation du secteur WASH au Niger	15
I.2 MISE EN ŒUVRE DES COMPTES WASH AU NIGER	21
I.2.1 Objectifs des comptes WASH au Niger	21
I.2.2 Cadre institutionnel des comptes WASH au Niger	22
I.2.3 Méthodologie des comptes WASH au Niger	23
I.2.4 Étapes de mise en œuvre	25
DEUXIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE DES COMPTES WASH DU NIGER	28
2.1 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	28
2.1.1 Aperçu sur le total des dépenses WASH au Niger	28
2.1.2 Sources et types de financement des dépenses WASH au Niger	29
2.1.3 Prestataires de service par type de service et par milieu et/ou région	31
2.1.4 Services et usages des dépenses WASH au Niger	32
2.1.5 Dépenses destinées à l'Urgence / hors urgence	33
2.2 UNITÉS ET TYPES DE FINANCEMENT PAR SERVICE, PAR TYPE DE COUT	34
2.2.1 Unités de financement par type de service au Niger	34
2.2.2 Unités de financement par type de coût dans le service WASH au Niger	39
2.3 DEPENSES PAR SERVICE ET MILIEU ET/OU RÉGION	42
2.3.1 Dépense par services et par milieu (urbain/rural- villageois, pastoral et central)	42
2.3.2 Dépenses par service et par région (régions administratives/central)	44
2.4 TYPES DE COUTS PAR SERVICE, PAR MILIEU ET PAR REGION	44
2.4.1 Types de coûts par service WASH au Niger	44
2.4.2 Types de coûts par milieu	46
2.4.3 Types de coûts par région/central	46
TROISIÈME PARTIE : REPONSES AUX QUESTIONS STRATEGIQUES	47
3.1 COUVERTURE DES BESOINS DES PROGRAMMES SECTORIELS	47
3.2 ANALYSE DES TENDANCES DES DEPENSES ET DE L'ACCES	49

3.3 SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	50
QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	52
4.1 CONCLUSIONS DU PREMIER CYCLE DES COMPTES WASH AU NIGER	52
4.1.1 Sur les dépenses sectorielles.....	52
4.1.2 Sur la mise en œuvre des comptes WASH au Niger	52
4.2 DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS APPORTEES	Erreur ! Signet non défini.
4.2.1 Lors de la collecte des données	Erreur ! Signet non défini.
4.2.2 Lors de l'importation des données dans le WAPT	Erreur ! Signet non défini.
4.3 CONCLUSION	53
4.4 RECOMMANDATIONS	Erreur ! Signet non défini.
4.3.1 A l'endroit de l'Etat.....	54
4.3.2 A l'endroit des ONG.....	55
4.3.3 A l'endroit des PTF	55
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	56
LISTE DES ANNEXES	56

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEP	Adduction d'Eau Potable
ANFICT	Agence de Financement des Collectivités Territoriales
AMN	Association des Municipalités du Niger
AMCOW	African Ministers Council On Water
ARENI	Association des Régions du Niger
ATPC	Approche Totale Pilotée par la Communauté
BHA	Bureau For Humanitarian Assistance
CEGIB	Comptabilité de l'Etat et Gestion Intégrée du Budget
CNEA	Comité National de l'Eau et de l'Assainissement
CREA	Comité Régional de l'Eau et de l'Assainissement
CT	Collectivité Territoriale
DAIDRP	Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques
DAB	Direction de l'Assainissement de Base
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGA	Direction Générale de l'Assainissement
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DL	Direction de la Législation
DNPGCCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion de Catastrophes et Crises Alimentaires
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSHA	Direction des Superstructures d'Hygiène et d'Assainissement
ECO	Service de la commission européenne de l'aide Humanitaire et protection civile
FTS	Financial Tracking Service
GHM	Gestion de l'Hygiène Menstruelle
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IDH	Indice du Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
MCF	Mécanisme Commun de Financement
MEE/LCD	Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
ME/F	Ministère de l'Economie et des Finances
MFP/RA	Ministère de la Fonction Publique et la Réforme Administrative
MFP/T	Ministère de la Formation Professionnelle et Technique
MHA/E	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement
MH/A	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MH/E	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
MIS/SP/D	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation
MSP	Ministère de la Santé Publique
NE	La Nigérienne des Eaux
OCHA	Bureau de la Coordination des affaires Humanitaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile

PANGIRE	Plan d’Action National de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROSEHA	Programme Sectoriel de l’Eau et de l’Assainissement
PRN	Présidence de la République du Niger
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’habitat
SCN	Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SEEN	Société d’Exploitation des Eaux du Niger
SG	Secrétaire Général
SPEN	Société du Patrimoine des Eaux du Niger
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
WAPT	Wash Account Product Tools
WASH	Water, Sanitation and Hygiene

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs des ODD en lien avec ceux du WASH au Niger.....	12
Tableau 2 : Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable » au 31/12/2022.....	17
Tableau 3 : Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable ».....	18
Tableau 4 : Taux d'accès des ménages au différent niveau de service en eau potable en 2022 par milieu (%)	18
Tableau 5 : Situation des indicateurs du sous-programme « Hygiène et Assainissement »	19
Tableau 6 : Taux d'accès des ménages aux différents niveaux de services d'assainissement en 2022 par milieu en (%)..	19
Tableau 7 : Taux d'accès des ménages aux différents niveaux de service de lavage des mains en 2022 par milieu (%)... <td>19</td>	19
Tableau 8 : Tableau de réalisation des ouvrages d'assainissement en 2022	20
Tableau 9 : Evolution des différents indicateurs par année pour les dix(10) dernières décennies	20
Tableau 10 : portant périmètre des comptes WASH 2021 & 2022	23
Tableau II : Disponibilité des données par Sources de Financement des sous-secteurs	24
Tableau 12 : Part du secteur WASH dans le budget de l'Etat en 2021 et 2022	28
Tableau 13 : Croisement des unités de financement et des types de financement	29
Tableau 14 : Croisement des Prestataires de service par type de milieu	31
Tableau 15 : croisement unité de financement par type de service (FU X S)	35
Tableau 16 : Croisement des unités de financement et des types de coûts	41
Tableau 17 : Croisement des services WASH par zone de service	43
Tableau 18 : Croisement type de coûts par région/central	47

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Evolution des différents indicateurs par année	21
Figure 2 : Illustration du dispositif institutionnel des comptes WASH du Niger.....	22
Figure 3 : étapes d'élaboration des comptes WASH (Source : Présentation lors de l'atelier n° I).....	26
Figure 4 : Evolution des dépenses par unité de financement.....	30
Figure 5 : Evolution des dépenses par type de financement	30
Figure 6 : Evolution des dépenses par prestataire de service par milieu.....	32
Figure 7 : des dépenses par services et usages 2021	33
Figure 8 : Evolution des dépenses par services et usages 2022.....	33
Figure 9 : Evolution des dépenses destinées à l'Urgence et Hors urgences	34
Figure 10 : Evolution des dépenses par unité de financement par type de service 2021	36
Figure 11 : Evolution des dépenses par unité de financement par type de service 2022	36
Figure 12 : Evolution des dépenses par service d'alimentation en eau 2021.....	37
Figure 13 : Evolution des dépenses par service d'alimentation en eau 2022.....	37
Figure 14 : Evolution des dépenses par service d'hygiène en 2021.....	38
Figure 15 : Evolution des dépenses par service d'hygiène en 2022.....	38
Figure 16 : Evolution des dépenses par Services d'appui au secteur WASH	39
Figure 17 : Unité de financement par type de cout en 2021	42
Figure 18 : Unité de financement par type de cout en 2022.....	42
Figure 19 : Evolution graphiques des services Wash par zone de service	43
Figure 20 : Evolution des dépenses par service et par région	44
Figure 21 : Evolution des dépenses par type de coûts et par service WASH 2021	45
Figure 22 : Evolution des dépenses par type de coûts et par service WASH 2021	45
Figure 23 : Répartition des types de coûts par milieu.....	46

PREFACE

Dans le cadre de la transparence dans la gestion des politiques publiques, sous l'impulsion des plus hautes autorités du pays, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement (MHA/E) s'est lancé dans le processus d'élaboration des comptes WASH.

S'il est nécessaire d'accorder un financement adéquat et efficace pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) afin de fournir et maintenir des services de qualité et permettre au pays de progresser vers l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6 ainsi que les cibles nationales WASH ; il est aussi important d'avoir une compréhension et une connaissance commune des sous-secteurs du WASH, de leur financement et flux financiers.

Les comptes WASH proposent une solution à ce défi, et permettent la production de données pour informer la prise de décision, le renforcement des systèmes nationaux de collecte et d'analyse des données financières WASH et l'institutionnalisation de la collecte et de l'analyse des données financières sectorielles.

Ces résultats des comptes WASH auxquelles le Niger a abouti permettront à toutes les parties prenantes (les décideurs publics, les bailleurs de fonds, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et la communauté WASH), d'éclairer les politiques publiques et programmes en vue de faciliter la planification du secteur WASH.

Conformément à l'approche optimisée des comptes WASH, leur mise en œuvre suit cinq étapes :

1. La mobilisation de l'appui,
2. La planification et la préparation de la mise en œuvre,
3. La collecte et la préparation des données,
4. La codification des données et la finalisation des comptes WASH,
5. La diffusion des résultats et la planification du cycle suivant.

Après avoir suivi toutes les étapes, une ébauche du rapport sur les comptes WASH Niger exercice 2021-2022 a été élaborée par les consultants nationaux, sous l'encadrement d'experts internationaux et du comité technique des comptes WASH.

Au cours du processus, un plan de mise en œuvre a été réalisé par le Niger et soumis à la revue technique de l'OMS (Revue Technique N°1), et le présent rapport a aussi fait l'objet d'une revue technique (Revue Technique N°2). Toutes les revues techniques et certains livrables des consultants ont donné lieu à des réunions de comité technique pour statuer sur certaines questions restées en suspens, et formuler des avis techniques sur certains livrables intermédiaires.

A l'issue de la dernière réunion du comité technique, et la prise en compte des avis du comité, ce document est soumis à l'appréciation du comité de pilotage pour approbation.

Je saisir cette opportunité pour adresser ma gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'atteinte de ces résultats des comptes WASH Niger. Aussi, j'adresse mes sincères remerciements à l'endroit des PTFs et ONGs du secteur de l'eau, hygiène et assainissement en général, et en particulier à l'OMS et IRC Niger et WaterAid.

Avec ce premier rapport sur les comptes WASH, le MHA/E fait un grand pas dans l'institutionnalisation des comptes WASH au Niger.

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

COLONEL MAIZAMA ABDOULAYE

RESUME EXECUTIF

Le gouvernement du Niger en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à travers le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement (MHA/E), a entamé une étude sur l'évaluation des Comptes WASH, qui permet de suivre les flux financiers dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en utilisant la méthodologie 'TRACKFIN'. Les objectifs des comptes WASH incluent l'utilisation des données des comptes WASH pour éclairer les décisions, renforcer les systèmes nationaux de collecte, d'analyse des données financières WASH, et finalement institutionnaliser le processus.

La démarche s'inscrit dans une approche progressive et itérative qui suit cinq (5) étapes clés : (i) mobiliser l'appui, (ii) planifier et préparer la mise en œuvre, (iii) recueillir et préparer les données, (iv) coder les données et finaliser les comptes WASH, et (v) diffuser les résultats et planifier le prochain cycle des comptes WASH. Le processus est assisté par le logiciel WAPT qui permet d'appuyer la collecte, la classification (codification) et l'analyse des données des dépenses WASH.

Le document stratégique du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement qui est le PROSEHA en matière du WASH, décline les objectifs du secteur à l'Horizon 2030 en ces termes :

- Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable à l'horizon 2030 ;
- Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable à l'horizon 2030 ;
- Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau à l'horizon 2030.

Par ailleurs, l'Etat du Niger a souscrit à l'engagement de l'AMCOW, selon lequel il doit être "allouer d'ici 2020, au moins 5% du budget national à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène" et à l'engagement de N'GOR par lequel l'Etat s'est engagé à 'allouer d'ici 2020, au moins 0,5% à l'assainissement et à l'hygiène'

Ce premier cycle des Comptes WASH a concerné les années 2021 et 2022, et a porté sur l'Hydraulique villageoise, l'Hydraulique pastorale, l'Hydraulique urbaine, l'Assainissement de base, l'Hygiène et les services d'appuis et toutes les régions du Niger.

L'analyse des données des résultats du premier cycle des comptes WASH montrent les flux financiers dans le secteur WASH au cours des années 2021 et 2022. Au titre des années 2021 et 2022, les dépenses effectuées sont respectivement de 181 022,9 Millions F CFA, soit 326,44 millions US \$ (1 \$ = 554,53 F CFA) et 162 074,4 millions F CFA, soit 259,83 millions US \$ (1 \$ = 623,76 F CFA). En pourcentage du PIB nominal, elles ont représenté 3,05% en 2021 contre 3,54 % en 2022. Les dépenses d'investissement constituent l'essentiel de l'utilisation des financements reçus, notamment dans l'alimentation en eau.

Les financements du secteur WASH au Niger proviennent essentiellement des usagers avec environ 72,80 %, des bailleurs de fonds 20,17 %, l'Etat 6,98 % et les ONGs 0,05 %, à travers les tarifs des services, les transferts internationaux et l'allocation nationale en 2021. Il faut noter également, que très peu des ONGs contribuent financièrement au secteur, mais interviennent néanmoins dans la mise en œuvre des financements des bailleurs de fonds.

Toutes les régions sont concernées dans l'étude. En termes de dépenses du secteur Wash la région de Maradi est celle qui a reçu plus de financement en 2022 avec 22.72%, suivie des régions de Zinder avec 17.66%, et Niamey avec 16.71%. Les couts d'investissement sont plus élevés dans la région de Zinder suivi de Maradi et Tillabéri.

Les dépenses réalisées en situation d'urgence ont représenté moins de 2% des dépenses totales.

Sur le plan des services WASH, les fonds alloués aux dépenses des secteurs WASH ont été utilisés davantage dans le service d'alimentation en eau potable (69.91%), suivi de l'hygiène 27.03%, de l'appui (1.7%) et du service d'assainissement (1.36%). Il faut noter que le financement de l'assainissement reste très inférieur au seuil fixé dans le cadre de l'engagement NGOR (0,5% du PIB).

Il ressort que l'engagement N'GOR par lequel l'Etat s'est engagé à allouer d'ici 2020, au moins 0,5% à l'assainissement et à l'hygiène' n'a pas été concrétisé.

L'Etat a alloué 5 200 299 668 en 2021 et 7 241 269 696 en 2022 dans la loi rectificative des Finances pour l'Assainissement suivant la clé répartition du MCF PROSEHA qui alloue 7,64% du Budget global à l'Assainissement. On note pour le tableau ci-dessus que l'état a alloué 7 241 269 696 de ce qui est attendu pour le respect de l'engagement de N'Gor soit 4 810 490 000 000 correspondant au 0,5% PIB [0,5% (9 620 980 000 000)] qui devrait être investit dans l'assainissement en 2022 pour respecter l'engagement de N'Gor de même pour 2021 où 5 200 299 668 a été prévu pour atteindre les objectifs de l'engagement de N'Gor qui s'élève à 4 134 170 000 000 de FCFA soit 0,5% du PIB de cette année, soit aussi un écart négatif de 4 128 969 700 332 et 4 803 248 730 304 en 2021 et 2022 .

Par ailleurs, il n'a pas été non plus concrétisé l'engagement de l'AMCOW, selon lequel il doit être "allouer d'ici 2020, au moins 5% du budget national à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

On note pour le tableau ci-dessus que l'état a alloué 61% de ce qui est attendu pour le respect de l'engagement de AMCOW soit 68 073 802 281 de 111 724 000 000 correspondants au 5% du Budget National [5% (2 234 480 000 000)] destiné à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène en 2021 soit un écart de 43 650 197 719. Pour 2022 où il a été alloué 94 790 837 650 pour un besoin d'atteinte les objectifs de l'engagement de AMCOW qui s'élève à 134 044 000 000 de FCFA 5% du Budget National [5% (2 680 880 000 000)] soit un écart de 39 253 162 350. On note bien que l'exercice montre en ce qui concerne le PROSEHA, pour la tranche d'année 2021-2030, il a été prévu 166 000 000 000 de FCFA soit 16 600 000 000 pour chaque année 2021 et 2022, ce qui est loin d'être atteint avec les réalisations de 1 975 257 536 et 1 738 032 548 FCFA respectivement en 2021 et 2022 du volet Hygiène et Assainissement soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de 7,51% et 10,93%.

Pour le service alimentation en eau potable de la population les objectifs était de l'ordre de 1 630 000 000 000 pour la période 2021-2030 soit 163 000 000 000 chaque année pour 2021 et 2022 ce qui est loin d'être atteint aussi avec des réalisations de l'ordre de 60 499 685 700 et 39 249 095 454 respectivement en 2021 et 2022 soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de de 37,12% et 24,08% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA.

Pour le service alimentation en eau potable du cheptel les objectifs était de l'ordre de 284 000 000 000 pour la période 2021-2030 soit 28 400 000 000 chaque année pour 2021 et 2022 ce qui est loin d'être atteint aussi avec des réalisations de l'ordre de 7 225 000 000 et 5 848 000 000 respectivement en 2021 et 2022 soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de de 25,44% et 20,59% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA.

Au niveau du programme gouvernance on note un objectif de besoins en financement de 93 000 000 000 pour la période 2021-2030 soit 930 000 000 chaque année pour 2021 et 2022 ce qui est loin d'être atteint aussi

avec des réalisations de l'ordre de I 975 257 536 et I 738 032 548 respectivement en 2021 et 2022 soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de 21,24% et 18,69% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA.

Cette analyse ne tient pas compte du sous-programme suivi et protection des ressources en eau car faisant pas partie du période de cette étude des comptes WASH.

On en déduit sans risque de se tromper des gaps non compensés de besoin de financement globaux de l'ordre I 975 257 536 et I 738 032 548 respectivement en 2021 et 2022 pour les services concernés par l'étude.

INTRODUCTION

A l'instar des autres pays voisins, le Niger s'est engagé dans le processus d'élaboration des comptes WASH afin d'avoir une description systématique des flux financiers dans le secteur WASH.

Pour cet exercice, les comptes WASH montrent toutes les dépenses du secteur WASH au Niger pour les années 2021 et 2022 et visent à répondre à quatre (4) questions clés :

1. Quel est le montant total des dépenses dans le secteur WASH ?
2. Comment les fonds WASH sont-ils dépensés ?
3. Qui paie pour les services WASH et combien paient-ils ?
4. Qui sont les principaux prestataires de services WASH et combien dépensent-ils ?

Faut-il préciser qu'au Niger, le secteur du WASH est marqué par plusieurs engagements, en phase avec les Objectifs Développement Durable (ODD), comme illustré dans le tableau ci-après :

Tableau I : Indicateurs des ODD en lien avec ceux du WASH au Niger

Objectif I : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde			
Cible 1.4 :	D'ici 2030, faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient des droits égaux en ce qui concerne les ressources économiques, ainsi que l'accès aux services de base, la propriété et le contrôle des terres et des autres formes de propriété, l'héritage, les ressources naturelles, les nouvelles technologies appropriées et les services financiers, y compris la micro finance.	Indicateur :	1.4.I. Population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (y compris l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène)
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.			
Cible 3.9 :	D'ici 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.	Indicateur :	3.9.2. Taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à l'assainissement insalubre et au manque d'hygiène (exposition à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène insalubres pour tous (WASH))
Objectif 4. Assurer pour tous une éducation de qualité, inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.			
Cible 4 a :	Construire et moderniser des établissements d'enseignement qui tiennent compte des besoins des enfants, des handicaps et de l'égalité des sexes et qui offrent à tous des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces.	Indicateur :	4. a.I Proportion d'écoles ayant accès à [...] (f) des installations sanitaires de base non mixtes ; et (g) des installations de base pour le lavage des mains (selon les définitions des indicateurs WASH).
Objectif 6 : Assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.			
Cible 6.1 :	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Indicateur :	6.1.I. Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.
Cible 6.2 :	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	Indicateur :	6.2.I. Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, y compris une installation pour se laver les mains à l'eau et au savon.
Cible 6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	Indicateur :	6.3.I. Proportion des eaux usées traitées en toute sécurité.

Sources PROSEHA

Le Niger fait partie intégrante de La déclaration de Ngor sur l'hygiène et l'assainissement adoptée le 27 mai 2015 lors de la 4eme conférence régionale sur l'assainissement en Afrique (AfricaSan4).

Les ministres africains en charge de l'assainissement et de l'hygiène, représentés par le Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW) ont exprimé leur engagement à la réalisation de l'accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et durables d'ici 2030. Dans une déclaration, publiée par les ministres lors de la fermeture d'AfricaSan4 à Ngor, Dakar, Sénégal, ceux-ci s'engagent à augmenter graduellement les lignes budgétaires nationales dédiées à l'assainissement et l'hygiène "pour atteindre un minimum de 0,5% du PIB d'ici 2020".

Cette déclaration reconnaît que, même si 133 millions de personnes vivant en Afrique ont accès à l'assainissement depuis 1990, plus de 500 millions en sont toujours privés, et beaucoup plus encore déféquent à l'air libre. Elle aborde également le leadership politique, le financement, le suivi et évaluation, l'équité et l'inclusion, la recherche et l'apprentissage, etc. Les ministres appellent tous les acteurs à travailler ensemble pour réaliser cette vision. Les engagements de la Déclaration de Ngor 2014, remplacent les engagements de Thekwini de 2008.

La vision formulée par les ministres Africain en charge de l'hygiène et l'assainissement lors de la conférence AfricaSan4 tenue à Dakar (Sénégal) se résume comme suit :

Réaliser un accès universel aux services appropriés et durables d'hygiène et d'assainissement et mettre fin à la défécation à l'air libre d'ici 2030.

Afin de réaliser cette vision, les gouvernements dont celui du Niger s'engagent à :

Engagement 1 : Se concentrer sur les plus pauvres, les plus marginalisés et les moins bien desservis afin d'éliminer progressivement les inégalités d'accès et d'utilisation et mettre en œuvre des stratégies nationales et locales en mettant l'accent sur l'équité et la durabilité (nationales et infranationales).

Engagement 2 : Mobiliser un soutien et des ressources au plus haut niveau politique en faveur de l'assainissement et de l'hygiène afin de donner une priorité disproportionnée à l'assainissement et à l'hygiène dans les plans de développement nationaux.

Engagement 3 : Établir et suivre des lignes budgétaires pour l'assainissement et l'hygiène qui augmentent régulièrement chaque année pour atteindre un minimum de 0,5 % du PIB.

Engagement 4 : Assurer une direction et une coordination fortes à tous les niveaux afin de mettre en place et de maintenir une gouvernance en matière d'assainissement et d'hygiène dans tous les secteurs, notamment l'eau, la santé, la nutrition, l'éducation, l'égalité des sexes et l'environnement (aux niveaux national et infranational).

Engagement 5 : Élaborer et financer des stratégies visant à combler le déficit de capacités en ressources humaines dans le domaine de l'assainissement et de l'hygiène à tous les niveaux (national et infranational).

Engagement 6 : garantie des services d'assainissement, sûrs et inclusifs, ainsi que des installations fonctionnelles pour le lavage des mains dans les institutions et les espaces publics (nationaux et infranationaux).

Engagement 7 : Éliminer progressivement les déchets non traités, en encourageant leur utilisation productive (urbaine, rurale).

Engagement 8 : Encourager et impliquer le secteur privé dans le développement de produits et services novateurs d'assainissement et d'hygiène, en particulier pour les personnes marginalisées et non desservies (zones urbaines/rurales).

Engagement 9 : Mettre en place des systèmes de suivi, de rapport, d'évaluation, d'apprentissage et de revue (nationaux et infranationaux) pilotés par le gouvernement.

Engagement 10 : Permettre un engagement actif continu avec le processus AfricaSan de l'AMCOW.

Niger a aussi souscrit aux engagements internationaux.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE DU SECTEUR WASH AU NIGER

I.I CONTEXTE SECTORIEL AU NIGER

I.I.I Rappel du contexte géographique et socio-économique du Niger

Le Niger est un pays enclavé, situé en Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1.267.000 km². Les pays limitrophes du Niger sont l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigeria, le Benin, le Burkina et le Mali. Les caractéristiques physiques du Niger sont marquées par des faciès écologiques fragiles et en constante dégradation. Les trois quarts du territoire nigérien sont désertiques et le restant est constitué d'une zone sahélienne et soudanienne dans la partie Sud. L'essentiel des activités agro-pastorales est concentré dans ce quart du territoire national où les précipitations sont aléatoires, irrégulières, déficitaires dans le temps et dans l'espace.

C'est aussi un pays du sahel qui fait face à l'insécurité liée à des actions terroristes et du banditisme armé dans toutes les régions dont les plus touchées ces dernières années sont Tillabéry, Diffa, Tahoua, Agadez et Maradi entraînant le déplacement d'une frange importante de la population vers des localités paisibles. Ce déplacement de la population est interne mais aussi concerne la population des pays voisins notamment le Mali, le Burkina et le Nigéria qui affluent dans le pays et les réfugiés dont la population est estimée à environ 706,000 en 2023.

Les premières estimations du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'année 2021, exprimées aux prix de l'année 2015, font ressortir un taux de croissance économique 1,4% contre 3,6% en 2020 et 5,9% en 2019. Cela s'explique par un ralentissement de la croissance du secteur primaire essentiellement imputable à la diminution de la production agricole, consécutivement à une mauvaise pluviométrie. La contribution de l'agriculture au sens large (secteur primaire) dans la formation du PIB nominal a notamment diminué passant de 38,4% en 2020 à 36,5% en 2021. Cette forte baisse du rythme de la croissance du secteur primaire a été atténuée pour l'accélération ou la poursuite de la croissance dans les secteurs secondaire (4,1% en 2021 contre 1,9% en 2020 et 9,0% en 2019) et le tertiaire (5,4% en 2021 contre 2,1% en 2020 et 7,0% en 2019).

Les projections démographiques du Niger réalisées par l'institut National de la Statistique (INS) à partir des résultats définitifs du dernier Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGPH/2012) ont estimé la population du Niger à 22.752.385 habitants en 2020 avec un taux d'accroissement moyen annuel intercensitaire de 3,9%, entraînant ainsi, une forte demande en eau et en infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

Dans son annuaire 2016-2020, l'INS définit la population rurale comme l'ensemble de la population des zones situées en dehors des centres urbains. Selon l'annuaire, les progressions de la population sont reflétées dans le tableau qui suit :

Tableau 2: Population du Niger en 2020

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Niamey	Tillabéry	Zinder	Ensemble Niger
Urbain	279 581	112 784	243 086	588 262	418 562	1 261 692	229 219	513 204	3 646 389
Rural	346 552	649 953	2 490 789	3 935 176	4 024 100	62 978	3 397 010	4 199 437	19 105 996
Total	626 133	762 737	2 733 875	4 523 438	4 442 662	1 324 670	3 626 229	4 712 641	22 752 385

Source : Annuaire Statistique 2016-2020, l'INS

I.I.2 Situation du secteur WASH au Niger

Soucieux d'améliorer les conditions de gestion et de mise en valeur de ses ressources en eau afin qu'elles contribuent davantage au développement socio-économique du pays, le Gouvernement nigérien s'était engagé à mettre en œuvre la Déclaration et les principes de Dublin (janvier 1992) et de Rio de Janeiro (juin 1992) en matière d'eau et de développement durable.

Dès 1993, il a engagé une réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement qui consacre l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comme fondement de l'action publique dans le domaine de l'eau. L'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) s'inscrit dans la droite ligne du processus de réforme entamé dans le secteur de l'eau au Niger depuis plus d'une décennie.

Malgré les progrès importants durant la dernière décennies, plus de la moitié de la population rurale n'a pas accès aux services en eau potable de base, 1 habitant sur 7 défèque à l'air libre en milieu rural, ce qui permettra de conclure à une nécessité d'accélérer la mise en œuvre du PROSEHA et son financement.

L'une des actions majeures de cette réforme demeure l'adoption de l'ordonnance n°2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant « Code de l'Eau au Niger ». Par ce texte de loi, le Gouvernement de la République du Niger a fait le choix de la GIRE, comme approche de gestion durable de ses ressources en eau, d'ailleurs consacrée par l'article 100 de la Constitution du 25 novembre 2010.

Le Code de l'Eau précise en effet, que la gestion des eaux vise à garantir une utilisation durable, équitable et coordonnée des ressources en eau, guidée notamment par « *une approche globale et intégrée des ressources en eau, par Unité de Gestion des Eaux ou système aquifère dite Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)* ».

Aussi, dans le cadre de la Planification et de la Gestion de l'Eau, le Code de l'Eau a prévu des outils nécessaires à la gestion durable des ressources en eau, dont notamment le « Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » (PANGIRE). Ce plan définit le cadre national approprié de gestion des ressources en eau en vue de mettre en œuvre une Politique Nationale de l'Eau qui s'inspire des principes de gestion de l'eau internationalement reconnus, tout en les adaptant aux conditions nationales (art. 31 à 33, Code de l'Eau). C'est en application des dispositions du texte de loi précité que le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement s'est engagé dans l'élaboration du PANGIRE, en associant l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau à tous les niveaux (populations, collectivités territoriales, usagers, planificateurs et professionnels).

L'assainissement a commencé à être systématiquement associé aux projets d'alimentation en potable depuis le lancement de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement dans les années 80. Mais cette thématique n'est devenue visible dans l'organigramme du ministère en charge de l'hydraulique qu'à partir de 2010 avec la création d'une Direction de l'Assainissement de Base (DAB) devenue Direction des Superstructures d'Hygiène et d'Assainissement (DSHA) avant d'être érigée en direction générale de l'assainissement. La responsabilité de l'hygiène et de l'assainissement reste toutefois partagée entre plusieurs ministères dont celui de l'hydraulique, de la santé, de l'urbanisme, de l'éducation, etc.

Le sous-secteur de l'assainissement est caractérisé par une multitude des acteurs y intervenant. Faut-il noter que la coordination des PTF en matière de WASH, est assurée par l'UNICEF en tant que chef de file des PTF du Secteur. En outre, plusieurs départements ministériels ont des compétences en matière d'assainissement, et les ONGs/Associations de développement sont très actives. L'assainissement est en premier lieu de la responsabilité des ménages, chargés de s'équiper en infrastructures adéquates dans le périmètre de leur concession.

Les réalisations des projets et programmes ne représentent à l'échelle nationale qu'une fraction de l'ensemble des ouvrages individuels construits, puisque, surtout en milieu urbain, le développement de l'habitat inclut de facto la construction d'ouvrages. Ce sous-secteur a longtemps souffert d'une insuffisance criante de financement, en comparaison du sous-secteur de l'alimentation en eau potable.

Toutefois des efforts ont été constatés au niveau de la coordination opérationnelle au niveau des régions et des départements. Depuis 2009, un cadre unifié d'intervention existe sous la forme de la « stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ».

Le contexte juridique du secteur de l'eau et de l'assainissement est marqué par l'adoption en avril 2010 de l'Ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger. Pour ce qui concerne l'Hygiène, le cadre législatif repose principalement sur l'Ordonnance N°93-13 du 2 mars 1993 portant Code d'Hygiène Publique.

Le Décret n° 2014-447/PRN/MH/A du 4 juillet 2014, portant adoption du document de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique pastorale (SNPH) 2014-2015 ; (vii) le Décret n° 2014-507/PRN/MH/A du 31 juillet 2014, portant adoption du document de Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB) 2014-2018.

Le Niger est l'un des pays d'Afrique ayant le plus faible taux d'accès aux services de base. Face aux défis liés au changement climatique et à la croissance rapide de sa population durant ces dernières décennies. L'accès aux services d'eau et d'assainissement devient de plus en plus difficile. C'est pourquoi, le gouvernement nigérien s'est doté d'un programme pour le secteur (PROSEHA). Le PROSEHA est en phase avec le 3^{ème} axe stratégique 'Développement du capital humain' de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), dans son volet 5 'Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement'. Il ambitionne de garantir, d'ici 2030, l'accès total à l'eau potable et à l'assainissement conformément à l'ODD n°6 qui vise à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous dont le Niger s'est résolument engagé à l'instar des autres pays du monde. Au Niger plus de 83 % vivent en zone rurale (RGP 2012). Malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires au développement en matière d'accès des populations à l'eau potable, aux ouvrages d'assainissement, et à l'hygiène les taux (d'accès géographiques et théoriques) demeurent encore faibles.

Le Niger a enregistré ces dernières années des progrès importants sur certains indicateurs socio-économiques malgré quelques disparités au niveau régional.

L'outil d'orientation et de programmation du secteur Eau, Hygiène et Assainissement au Niger est assuré par le Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030). Il est aligné sur deux (2) objectifs généraux et cinq (05) objectifs spécifiques qui correspondent aux cinq (5) sous programmes.

Les objectifs généraux sont :

- OG N°1 : Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'Assainissement pour tous.
- OG N°2 : Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'Hydraulique pastorale

Il est structuré en ses cinq sous programmes et étalé sur trois phases :

- OSII : A l'horizon 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable (ODD Cible 6.1 : Sous-programme Alimentation en Eau Potable)
- OS12 : A l'horizon 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable et réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées (ODD Cible 6.2 : Sous-programme Hygiène et Assainissement).
- OS13 : A l'horizon 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs (ODD Cibles 6.3 à 6.6 : Sous-programme Connaissance, suivi et protection des ressources en eau).
- OS14 : A l'horizon 2030, améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD Cibles 6a & 6b : Sous-programme Gouvernance).
- OS21 A l'horizon 2030, assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité.

Première Phase (démarrage) : de 2016 au 31/12/2020 ;

Deuxième Phase (décollage) : du 01/01/2021 au 31/12/2025 ;

Troisième Phase (Stabilisation) : du 01/01/2026 au 31/12/2030.

En effet, le rapport 2021/2022 du PNUD sur le Développement Humain, sur la base de l'Indice du Développement Humain (IDH), classe le Niger 189^{ème} sur 191, soit une progression de 2 rangs, par rapport à l'année précédente. Ce classement se justifie par l'amélioration des indicateurs suivants :

- Selon l'annuaire statistique 2016-2020, élaboré par l'Institut National de la Statistique (INS) :
 - Le Niger a enregistré un PIB Nominal de 7.911,0 milliards, soit une croissance de 4,5% (PI47) ;
 - Le taux brut de scolarisation est de 73% (P 132).
- Dans l'annuaire des statistiques sanitaires 2020 :
 - Le taux de couverture sanitaire est de 52,68 % (P 43) ;
 - Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives est de 45,85 % (P 103) ;
 - Le taux d'accouchements assistés par une personne qualifiée est de 38,93 % (P 93).
- Dans le secteur d'alimentation en eau potable, la situation 2018 à 2022 se présente comme détaillé dans les tableaux suivants :

Tableau 3 : Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable » au 31/12/2022

Indicateurs	Unité	Désagrégation	Valeur et année de référence (2018)	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Cible 2022	Réalisé 2022	Cible 2030
Taux d'accès des ménages aux services optimaux d'eau potable	%	Milieu rural	1,01	3,8	1,8	4,1	5,8	3,9	80
		Milieu urbain	35,48	42,7	48,8	45,3	52,5	52,7	100
Taux d'accès des ménages aux services de basiques d'eau potable	%	Milieu rural	20,95	35,7	50,4	49,1	42	44,5	100
		Milieu urbain	55,93	46,3	45,4	44,4	35,5	38,4	100

Source : Rapport Indicateurs MH/A 2022

Tableau 4 : Situation des indicateurs du sous-programme « Alimentation en eau potable »

Indicateurs	Unité	Valeur et année de	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Cible 2022 ³	Réalisé 2022
Taux d'Accès théorique	%	44,2	46,31	46,85	47,24	48,59	50,44	49,26
Taux de Couverture géographique	%	68,6	71,14	71,77	72,39	73	ND	73,45
Taux de panne	%	9,1	8,37	7,9	7,96	7,23	ND	7,49
Taux de Desserte	%	90,14	95,22	95,62	98,41	98,82	98,59	98,06
Nouveaux éqPEM en milieu villageois	Nbre	5 417	8 309	10 650	2 818	4 457	6 000	4 288

Source : Rapport Indicateurs MH/A 2022

Tableau 5 : Taux d'accès des ménages au différent niveau de service en eau potable en 2022 par milieu (%)

Milieu de résidence	Pas de service	Service non amélioré	Service limité	Service élémentaire (basique)	Service géré en toute sécurité (optimum)
Milieu rural	-	36,2	12,5	44,5	3,9
Milieu urbain	-	1	6,9	38,4	52,7
Ensemble	-	31,3	11,7	43,7	10,6

Source : Rapport Indicateurs MH/A 2022

Dans le secteur de l'Assainissement, la situation 2018 à 2022 est détaillée dans les tableaux qui suivent.

Tableau 6 : Situation des indicateurs du sous-programme « Hygiène et Assainissement »

Indicateurs	Unité	Désagrégation	Valeur atteinte					Valeur cible 2022 ⁵	Cible 2030
			An de Ref 2018	2019	2020	2021	2022		
Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	%	Milieu rural	1,1	0,6	1,4	2,3	1,6	17,40	50
		Milieu urbain	19,6	26,5	33,1	23,5	19,8	38,16	50
Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	%	Milieu rural	7,3	1,3	3,7	8,3	5,1	19,85	100
		Milieu urbain	39,3	27	26,6	25,9	25,4	42,45	100
Pourcentage de la population déféquant à l'air libre	%	Milieu rural	82,2	89,9	84,7	67,0	80,7	58,04	0
		Milieu urbain	11,7	11,9	9,9	11,6	8,4	7,80	0
Pourcentage des villages/quartiers déclarés FDAL	%	Milieu rural	6,7	9	22,44	31,23	9,16	ND	100
		Milieu urbain	0	0	0	0	0	ND	100

Source : Rapport Indicateurs MH/A 2022

Tableau 7 : Taux d'accès des ménages aux différents niveaux de services d'assainissement en 2022 par milieu en (%)

Milieu de résidence	Défécation à l'air libre	Service non amélioré	Service limité	Service élémentaire (basique)	Service géré en toute sécurité (optimum)
Milieu rural	80,7	7,3	5,3	5,1	1,6
Milieu urbain	8,4	4,7	41,7	25,4	19,8
Ensemble	70,4	6,9	10,5	8	4,2

Source : Rapport Indicateurs MH/A 2022

Tableau 8 : Taux d'accès des ménages aux différents niveaux de service de lavage des mains en 2022 par milieu (%)

Milieu de résidence	Pas de service	Limité	Élémentaire
Milieu rural	26,5	61,4	12,1
Milieu urbain	20,1	63,2	16,7
Ensemble	25,6	61,7	12,7

Source : Rapport Indicateurs MH/A 2022

Tableau 9 : Tableau de réalisation des ouvrages d'assainissement en 2022

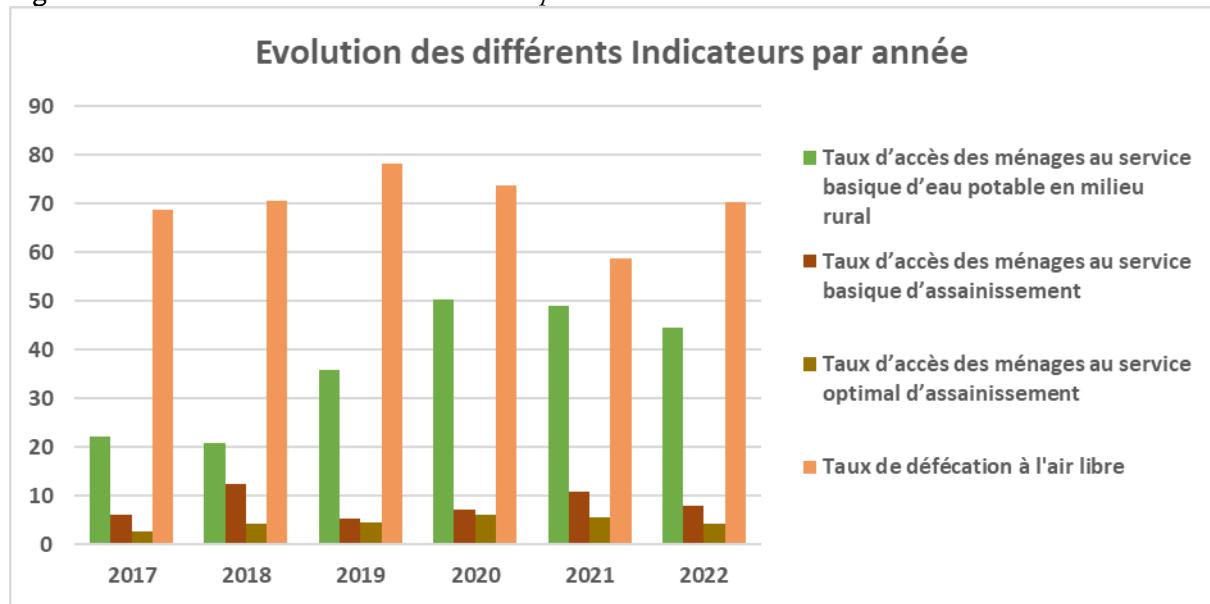
Type d'ouvrage	2020	2021	Cibles 2022	Nombre réalisé (2022)
Latrines familiales	3 121	3 711	1 385	6 328
Latrines dans les formations sanitaires	2 087	295	208	264
Latrines dans les établissements scolaires		1 308	762	1 089
Latrines dans les lieux publics		21	178	68
Kits de lavages des mains		4 613	409	0

Source : Rapport Indicateurs MH/A 2022

Tableau 10: Evolution des différents indicateurs par année pour les dix (10) dernières décennies

Indicateur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Taux d'accès théorique (Tat) en eau potable	48,61	48,87	49,12	49,83	50	44,2	45,5	45,91	46,31	46,85	47,24	48,59	49,26	49,93	
Taux de desserte (TD) en milieu urbain en eau potable	73,75	72,71	73,78	86,11	88,85	90,21	93,23	94,66	95,22	95,62	98,41	98,82	98,06	97,11	
Taux d'accès des ménages au service basique d'eau potable en milieu rural								20,95	35,7	50,4	49,1	44,5	ND		
Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement								6,2	12,5	5,2		7,1	8	ND	
Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement								2,6			6,1	5,5	4,2	ND	
Taux d'accès des ménages aux infrastructures d'assainissement de base									26,1	24,1	26,2	28,9	12,7	10,5	ND
Taux de défécation à l'air libre								68,7	70,7	78,1	73,7	58,8	70,4	ND	
Taux de couverture géographique (TCg) en eau potable	75,49	75,81	76,22	76,29	77,1	68,6	69,5	70,85	71,14	71,77	72,39	73	73,45	74,1	

Figure I: Évolution des différents indicateurs par année



En définitive, malgré les progrès importants durant la dernière décennie (Taux d'accès théorique passé de 44 à 49 % entre 2015 et 2023, taux basique passant de 22 à 44,5 de 2017 à 2023 soit un équivalent des nouveaux points d'eau moderne de 4 457 en 2021 et 4 288 en 2022), plus de la moitié de la population rurale n'a pas accès aux services en eau potable de base, 7 habitants sur 10 défèquent à l'air libre en milieu rural.

I.2 MISE EN ŒUVRE DES COMPTES WASH AU NIGER

I.2.1 Objectifs des comptes WASH au Niger

La réalisation des comptes WASH vise un objectif principal et des objectifs spécifiques.

I.2.1.1 Objectif principal

L'objectif principal des comptes WASH est d'obtenir une image complète des dépenses sectorielles tant sur l'origine des financements que de la destination des dépenses.

I.2.1.2 Objectifs spécifiques

Spécifiquement, la réalisation des comptes WASH permet de :

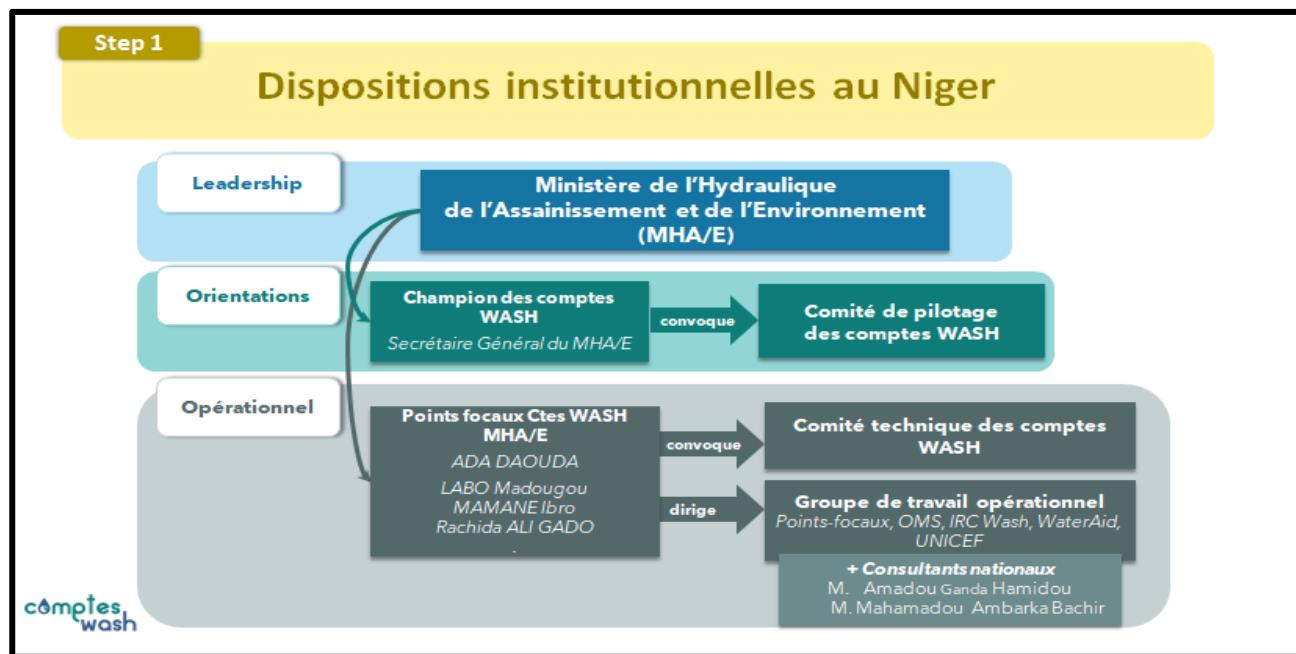
1. Déterminer le montant global des dépenses annuelles dans le secteur WASH au Niger ;
2. Déterminer les différents niveaux de contributions des acteurs au financement du secteur ; WASH au Niger (usagers, prestataires, bailleurs de fonds, ONGs, gouvernement, autres) ;
3. Apprécier le niveau de respect des engagements nationaux et internationaux (en termes de dépenses par rapport au PIB et au budget national) du pays ;
4. Avoir une vue d'ensemble des différents financements des acteurs.

Ces objectifs spécifiques sont assignés à des politiques publiques, dans le cadre de la mise en œuvre du budget programme. Cette approche permet d'associer à chaque Politique publique un ou des objectifs mesurables à partir d'indicateurs convenus au préalable.

1.2.2 Cadre institutionnel des comptes WASH au Niger

Le cadre institutionnel des comptes WASH est illustré dans le graphique suivant.

Figure 2 : Illustration du dispositif institutionnel des comptes WASH du Niger.



Le Ministre, en sa qualité de Leader politique du secteur de l'Eau, l'Assainissement et de l'Environnement, joue le rôle du lead dans les travaux d'élaboration des comptes WASH.

Le Ministre s'appuie sur le concours du champion des comptes WASH qui est le Secrétaire Général (SG) du Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement (MHA/E).

Le développement des comptes WASH a été soutenu par les organes suivants :

- ⊕ **Le Comité de Pilotage (CoPil)**, créé par arrêté n°000101/MHA/E/SG/DGH/DIH/DL du 06 novembre 2023, modifié le 28 mai 2024 (voir en annexe). Le Comité de pilotage « TRACK-FIN - Eau, Assainissement et Hygiène » est composé de : (i) un président (SG du MHA/E) et un Vice-Président (SG du MSP.P.AS), (ii) deux Rapporteurs (DGA/CV et DGH du MHA/E) et (iii) douze membres, Responsables de haut niveau des structures étatiques, des partenaires techniques et financiers (PTF), des ONG intervenant dans le WASH au Niger ;
- ⊕ **Le Comité technique**, créé par arrêté n° 000111/MH/A/E/DGH/DIH/DL du 20 novembre 2023 (voir annexe), le Comité technique « TRACK-FIN -Eau, Assainissement et Hygiène » est composé de : (i) un président qui est le Point Focal WASH au MHA/E, (ii) de plusieurs membres, techniciens des structures étatiques, des PTF et des ONG intervenant dans le WASH au Niger ;
- ⊕ **Le Groupe de travail opérationnel**, composé de personnes Responsables et cadres du MHA/E, des Experts internationaux, des Consultant nationaux, des techniciens des ONG et Experts du Bureau de l'OMS à Niamey,
- ⊕ **La contribution salutaire des structures suivantes** :
 - ✓ L'OMS qui a, non seulement, assuré le financement des différentes activités et les frais liés aux consultants, mais, aussi un soutien technique par le biais d'Experts du Bureau à Niamey et du siège ;
 - ✓ Les ONG WATERAID et IRC qui ont assuré la facilitation du processus avec les autres ONG, à travers le financement des ateliers, réunions des comités, les mises en contact avec certains

responsables d'ONG, l'organisation d'une réunion virtuelle avec les consultants pour faciliter remplissage des questionnaires, ainsi que les relances lors de la collecte des données.

I.2.3 Méthodologie des comptes WASH au Niger

I.2.3.1 Périmètre des comptes WASH au Niger

Pour le premier cycle, les comptes WASH du Niger sont circonscrits en leurs aspects tels que reflétés dans le tableau suivant :

Tableau II : portant périmètre des comptes WASH 2021 & 2022

Périmètre	Pour le 1 ^{er} cycle	Remarques et suggestions
Période	2021 – 2022	La seconde phase du PROSEHA commence en 2021,
Activités WASH	Hydraulique /Eau potable Hydraulique pastorale Assainissement Hygiène Services d'appui	Eau potable : Eau potable en milieu rural et urbain Hydraulique pastorale c'est milieu rural Assainissement retenu est l'assainissement de base Hygiène : Lavage des mains ; Kit d'Hygiène menstruelle ; sensibilisation sur les bonnes pratiques
Couverture géographique	National /Régions Urbain / Rural /Central	Il s'agit d'avoir accès aux données qui se trouve au niveau central en s'appuyant aussi sur les données de régions.
Usages	Domestiques	Usage domestique seulement pour ce premier cycle.
Situations d'urgence	Oui	ECO BHA eau potable ; réhabilitation des points d'eau ; désinfection des points d'eau ; construction des latrines d'urgences ; kit d'hygiène ; ingénierie sociale ; Matrice FTS ; Outils de OCHA, Nexus développement paix ;

Toutefois, concernant le niveau de collecte des données, les activités se sont limitées aux structures du niveau central en s'appuyant aussi sur les données des bilans des Directions Régionales de l'Hydraulique (DRH).

I.2.3.2 Méthodologie de collecte des données

L'objectif de la collecte de données pour les comptes WASH est de disposer des données sur les dépenses qui couvrent le périmètre du cycle des comptes WASH au Niger, de recueillir des informations liées à la classification de chaque dépense et d'identifier tous les différents types de fournisseurs.

Dans le cadre de l'élaboration de comptes WASH, des principaux fournisseurs des données ont été identifiés lors de la phase de pré-collecte sur le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au Niger. Il s'agit, notamment, des organismes gouvernementaux, des Bailleurs de fonds, des ONGs/OCB, des Prestataires de services (prestataires de services en réseau et hors réseau), des Banques, et de l'Institut National de la Statistique (INS). L'identification des partenaires lors de l'atelier I et à travers les entretiens a permis d'identifier plusieurs parties prenantes réparties entre les différentes structures. La liste des fournisseurs des données a été régulièrement mise à jour au fur et à mesure que d'autres fournisseurs ont été identifiés.

La plupart des données financières étaient disponibles et provenaient des sources fiables.

Tableau I2 : Disponibilité des données par Sources de Financement des sous-secteurs

Source de financement	Disponibilités des données			Commentaires
	Eau	Assainissement	Hygiène	
Tarifs payés pour service fourni			N. A	Les données sur les tarifs généralement disponibles au niveau fournisseurs de services (SEEN)
Dépense des ménages pour l'auto-approvisionnement				Des estimations proviennent données d'enquêtes de toute nature d'enquêtes des dépenses auprès ménages réalisées par l'institut nationale statistique
Transferts publics nationaux (Niveau central)				Les données proviennent de plusieurs sources (organismes concernés, par exemple du site du ministère des finances)
Transferts publics nationaux (Administrations/ autorités Locales)				Financements mobilisés par collectivités locales.
Transferts publics internationaux (Subventions des bailleurs de fonds publics ou multilatéraux)				Les données sur les transferts publics internationaux sont disponibles au niveau du gouvernement, de certains PTF et auprès de certaines ONG
Contributions transferts volontaires (ONG)				Certaines ONG peuvent communiquer directement les données financières d'une part par le chef des files des ONG WaterAid. D'autres sources proviennent des PTF
Financements Remboursables (Prêts)				Les données proviennent de plusieurs sources (fournisseurs des services et ministères)

- Données disponibles
- Données partiellement disponibles
- Données sur Estimations
- Données non disponibles

La collecte de données est basée sur la méthodologie TRACKFIN mondialement acceptée, qui permet aux pays d'assurer un suivi du financement du secteur WASH sur la base des classifications types et d'établir des indicateurs permettant de répondre aux questions fondamentales mentionnées ci-haut. Les données ont été collectées à l'aide des deux (2) instruments suivants :

- Un questionnaire généré grâce au logiciel de l'outil de production des comptes WASH (WAPT) les bailleurs de fonds, les ONG/OCB et les prestataires de services WASH ;
- Un fichier 'Excel' pour les données provenant de bases de données, de rapports, de relevés de trésorerie, d'enquêtes (auprès des ménages) réalisées par l'INS.

1.2.3.3 Méthodologie de traitement des données

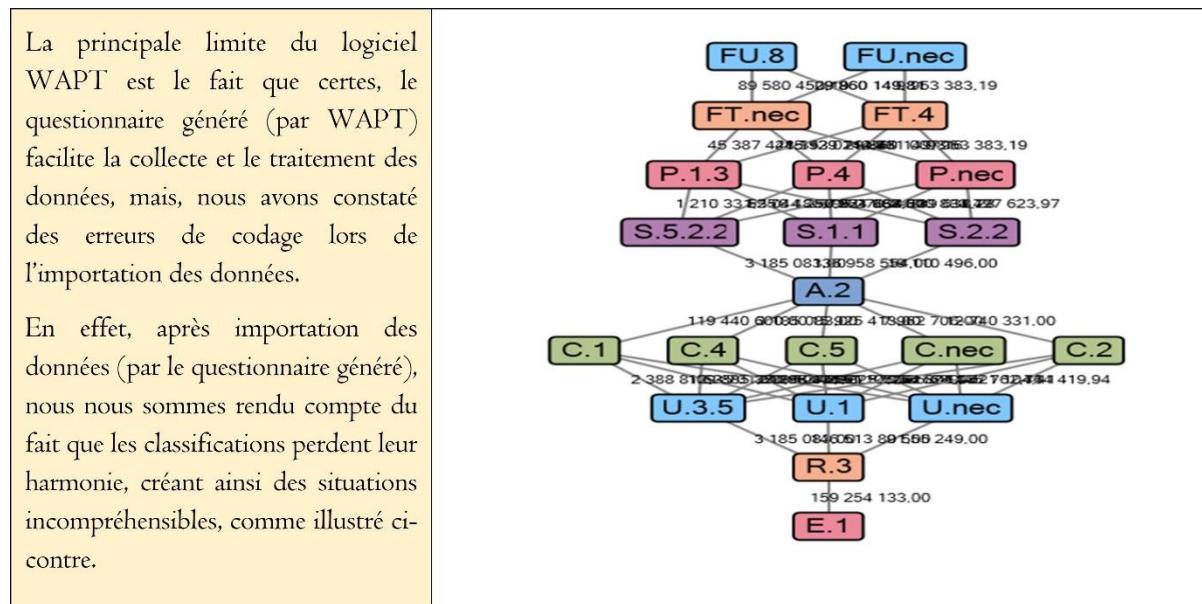
Dans le cadre de cet exercice, une évaluation de la qualité des données (EQD) est réalisée. L'EQD est un processus systématique pour évaluer la qualité d'un ensemble de données et pour informer les utilisateurs de la « santé » des données.

Il faut rappeler que la qualité des données s'apprécie à travers les neuf (9) dimensions suivantes : la complétude, la précision, la conformité, la cohérence, la fraîcheur, l'unicité, la clarté, la traçabilité et la disponibilité.

Toutefois, pour les besoins des comptes WASH du Niger, nous avons retenu les cinq (5) dimensions les plus utilisées : la complétude, la précision, la conformité, la cohérence et la disponibilité.

1.2.3.4 Limites méthodologiques

Figure 3: Cycle de codage Trackfin

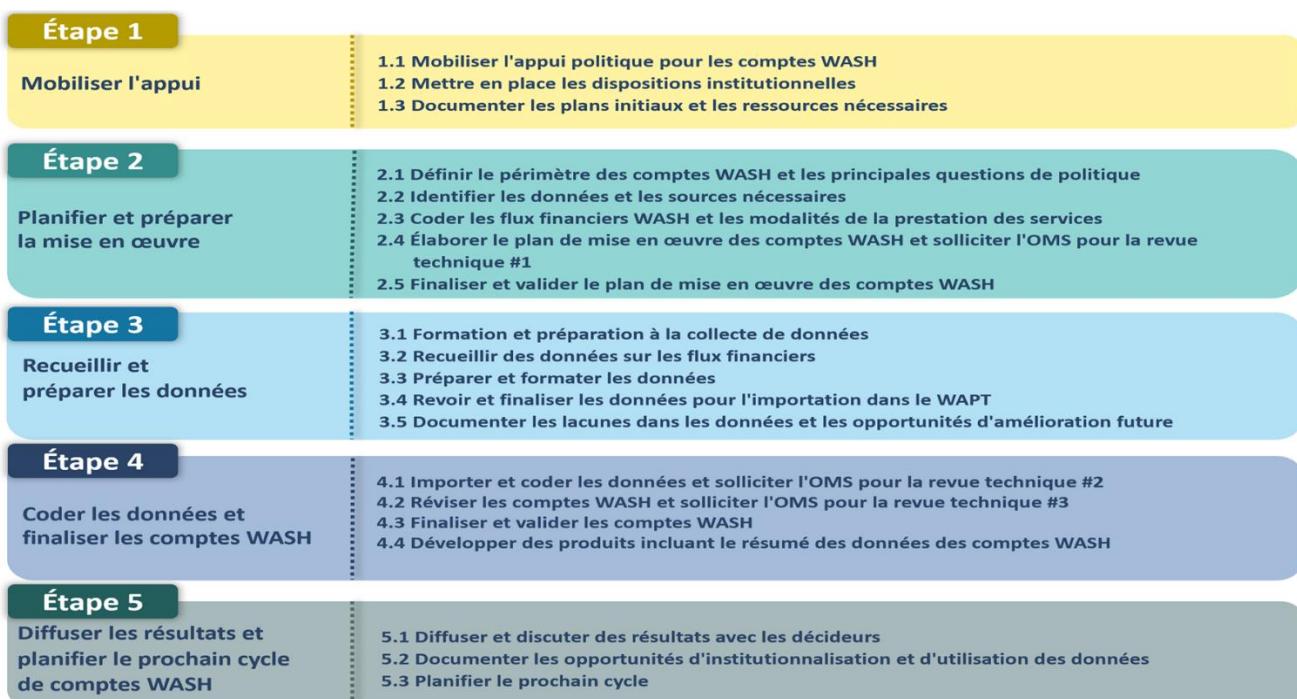


Une limite à signaler aussi est relative à des difficultés remontées par les fournisseurs de données lors de remplissage du questionnaire généré. L'équipe a réalisé des séances de présentation et d'explication des deux (2) outils de collecte des données.

1.2.4 Étapes de mise en œuvre

Les comptes WASH sont développés selon les cinq (5) étapes, comme illustrées ci-dessous :

Figure 4 : étapes d'élaboration des comptes WASH (Source : Présentation lors de l'atelier n° I)



1. Mobiliser l'appui :

A son démarrage, le processus d'élaboration des comptes WASH du Niger a enregistré l'adhésion des hautes autorités et le budget élaboré à cet effet, a été agréé par des bailleurs de fonds.

Afin de rendre opérationnel le processus, les différents organes ont été créés par arrêtés du Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement.

S'agissant du financement, le budget de toutes les activités pour les comptes WASH Niger est pris en charge par l'OMS, l'IRC WASH et WATERAID.

L'OMS a octroyé la somme de trente-un millions sept cent quatre-vingt-treize mille deux cent treize (**31.793.213**) Francs CFA. Cette somme a servi à la prise en charge de l'organisation de l'atelier de formation, les ateliers N°1 et N°2 ainsi que les honoraires des Consultants et certaines dépenses de fonctionnement.

L'ONG 'WATERAID' a pris en charge les activités relatives aux ateliers N°3, N°4 et de diffusion des résultats, soit sept millions cinq cent soixante-trois mille huit cents (**7.563.800**) Francs CFA.

L'ONG 'IRC WASH' a pris en charge les premières réunions du comité technique et du comité de pilotage soit, un million quarante-huit mille (**1.048.000**) Francs CFA.

2. Planifier et préparer la mise en œuvre

A l'issue des deux ateliers ayant permis aux acteurs de mieux cerner les contours des comptes WASH, il a été fixé les orientations ainsi que les exigences pour l'élaboration des comptes WASH. Sur cette base, les consultants ont élaboré un avant-projet de Plan de mise en œuvre (PDMEO).

Le projet des PDMEO a été amendé et validé, d'abord par le Comité technique, puis par le Comité de Pilotage et les Experts de l'OMS.

3. Recueillir et préparer les données :

Conformément au Plan de mise en œuvre, les données ont été collectées selon la méthodologie TRACKFIN, à travers les deux (2) outils suivants : (i) le questionnaire généré grâce au logiciel WAPT, et le fichier Excel conçu.

A l'issue de cette étape, les données ont été collectées auprès de la quasi-totalité des fournisseurs de données, excepté OXFAM, Save The Children et Plan International, EL BOURAK, ADAH, DEDI. La situation et la qualité des données collectées ont été appréciées par les membres du Comité Technique (6 & 7/05/2024).

4. Coder les données et finaliser les comptes WASH :

Les travaux de codage se sont réalisés au cours de l'atelier n°4, tenu du 21 au 25 mai 2024, à l'hôtel HOMELAND de Niamey, en deux (2) étapes : d'abord avec les outils de collecte des données et ensuite avec le logiciel WAPT. Au cours de ces ateliers, l'équipe technique a bénéficié de l'expertise d'un consultant international (M. Jean EDOUARD) qui a favorisé la codification, les techniques de vérification de la cohérence des données et la production des différentes situations que le logiciel peut générer.

Concernant le codage effectué sur la base des outils de collecte de données, les travaux se sont déroulés avec l'exploitation des différents fichiers remplis et transmis par les fournisseurs de données. Il est ressorti que le codage a été réalisé à hauteur de 75%. Ce taux de réalisation s'explique par le fait que :

- Pour certains fournisseurs de données, les montants n'ont pas été suffisamment désagrégés ;
- La nécessité de déterminer des clés de répartition des certaines dépenses par service (et sous services), par région, par coût et/ou selon l'urgence ;

S'agissant du codage avec le logiciel WAPT, les travaux se sont réalisés, au cas par cas avec le module 5. L'exercice a concerné les groupes de fournisseurs suivants : CEGIB (pour les structures de l'Etat), Bailleurs des fonds, ONG, Projets et programmes de L'état, Ménages (INS), prestataires et autres. Nous avons convenu de clés de répartition des montants :

- De l'UNICEF, il a été retenu de considérer :
 - Pour 'Assainissement de base (S.2.2)' : 25% ;
 - Pour 'Hygiène (5.5)', 75% (50% pour Equipements d'hygiène, 15% pour la promotion d'hygiène et 10% pour les savons, Kits de lavage de mains) ;
- De la SEEN, il a été retenu de considérer :
 - Pour 2021, les investissements (CI) représentent 4,6%, les coûts d'exploitation (C2) 71,6% et les impôts et taxes (C6) 23,8% ;
 - Pour 2022, les investissements (CI) représentent 5,5%, les coûts d'exploitation (C2) 68,2% et les impôts et taxes (C3) 26,3% ;
- Des délégataires : les coûts d'exploitation (C2) 80% et les impôts et taxes (C6) 20% ;
- De la BID UEMOA : il a été retenu de considérer ce qui suit :

Tableau I3: Clé de répartition services Eau et Assainissement fournis par le projet BID UEMOA par zone d'intervention

Services	Tillabéry	Dosso	Maradi	Tahoua
Eau	28,8%	18%	42,9%	10,2%
Assainissement	25,9%	23,1%	24,3%	26,6%

Aux fins de vérification de la cohérence des données, nous nous sommes assurés :

- D'abord, que toutes les combinaisons nécessaires ont été prises en compte : le premier extrait du 'Report', il a été ajouté celles-ci : PXU, PXA, CXU, CXA et UXA ;
- Ensuite, de la cohérence des combinaisons et relations sur la base de l'annexe '**Classification TRACKFIN : Combinaisons et relations pour les comptes WASH**'.

Ce travail de vérification nous a permis de corriger quelques combinaisons comme le montant de la combinaison CI & A3 lors des séances des travaux de groupe.

5. Diffuser les résultats et planifier le prochain cycle de comptes WASH

Cela comprend la présentation des résultats aux principaux décideurs, aux autres parties prenantes WASH ainsi qu'une réflexion sur les leçons apprises et le plaidoyer pour les prochains cycles des comptes WASH.

DEUXIEME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE DES COMPTES WASH DU NIGER

2.1 PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

2.1.1 Aperçu sur le total des dépenses WASH au Niger

Le tableau ci-dessous donne les chiffres des montants du budget du Ministère chargé du secteur du WASH. Il ressort de l'analyse du tableau 12 montre une augmentation du budget en 2022 de plus de 446,4 milliards FCFA par rapport à l'année 2021. Ceci montre l'engagement de l'état à poursuivre les ODD d'ici l'horizon 2030. S'agissant des dépenses WASH en 2021 y'a eu une baisse des dépenses qu'en 2022 soit environ 20%. Les dépenses WASH/habitant ont connu une augmentation en 2021 et une diminution en 2022 de l'ordre de 1049,96. On note également une diminution des dépenses WASH/PIB en 2022 de 0,51% en est de même pour les dépenses de la santé.

Le tableau suivant donne les chiffres des montants du budget du Ministère chargé du secteur du WASH.

Tableau I4 : Part du secteur WASH dans le budget de l'Etat en 2021 et 2022

<i>Agrégats nationaux</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
Budget de l'Etat (Total En milliards de F CFA)	2 234,48	2 680,88
En milliards de US\$ (2021: IUS\$ = 554,53 2022:IUS\$ = 623,76)	4,03	4,30
PIB(en milliards de F CFA) en milliards de US\$ (2021: IUS\$ = 554,53 2022:IUS\$ = 623,76)	8 268,34	9 620,98
Population (en milliers)	23 591,98	24 463,37
<i>Agrégat du secteur du secteur WASH</i>		
Dépenses WASH (en millions de Francs CFA)	181 002,9	162 074,4
En millions de US\$ (2021: IUS\$ = 554,53 2022:IUS\$ = 623,76)	326,41	259,83
Dépenses WASH / habitant(en Francs CFA)	7676,06	6626,10
US\$ par habitant (2021: IUS\$ = 554,53 2022:IUS\$ = 623,76)	13,84	10,62
Dépenses WASH / PIB en %	2,19%	1,68%
<i>Agrégat du secteur de la santé</i>		
Dépense Nationale de la Santé / PIB en %	6,07%	4,69%

Source : Rapports annuels du MHA (2021 & 2022), rapport Comptes de la Santé 2022 (page 31) et Lois de finances (2021 & 2022).

2.1.2 Sources et types de financement des dépenses WASH au Niger

Les sources et types de financement des dépenses WASH au Niger sont récapitulés comme suit :

Tableau 15 : Croisement des unités de financement et des types de financement

Unité de financement	Type de financement	Année 2 021		Année 2 022	
		Montant (en millions)	%	Montant (en millions)	%
Usagers	Tarifs des services fournis	67 973,0	37,55%	70 625,4	43,58%
	Dépenses d'auto approvisionnement des usagers	45 589,9	25,18%	47 362,6	29,22%
<i>Sous total</i>		113 562,9	62,73%	117 988,0	72,80%
Gouvernement	Transferts publics nationaux	8 801,8	4,86%	11 315,4	6,98%
<i>Sous total</i>		8 801,8	4,86%	11 315,4	6,98%
Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	Transferts publics internationaux	31 324,0	17,30%	28 778,7	17,76%
	Financement remboursable	27 284,8	15,07%	3 909,2	2,41%
<i>Sous total</i>		58 608,8	32,38%	32 687,9	20,17%
ONG et organisations communautaires	Contributions volontaires	49,4	0,03%	83,1	0,05%
<i>Sous total</i>		49,4	0,03%	83,1	0,05%
Total		181 022,9	100,00%	162 074,4	100,0%

Il ressort que le secteur WASH (périmètre retenu pour l'exercice) a bénéficié de plus de cent quatre-vingt-un milliards de francs CFA, au cours de l'année 2021, et plus de cent soixante-deux milliards de francs CFA en 2022, soit une régression de 10,50%.

Il se dégage aussi que toutes les deux (2) années, le secteur WASH a reçu la contribution de diverses sources dont principalement les 'Usagers' dont la contribution augmente en valeur de 2.652,4 millions pour les tarifs soit 6,03 % et en auto approvisionnement 1.772,7 million soit 4,04 % (à travers les tarifs et les dépenses d'auto approvisionnement). Les contributions des Bailleurs de fonds ont par contre considérablement baissés (-45,81%) en particulier les financements remboursables (-85,67%).

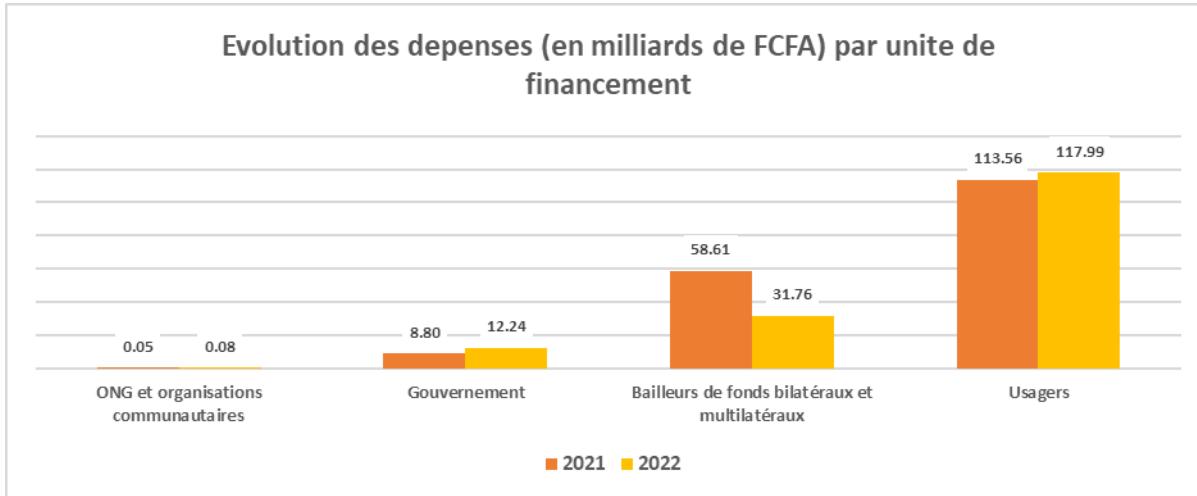
Les contributions des ONG sont négligeables en tant que contributeurs du fait que beaucoup de leurs financements proviennent de bailleurs mais on voit, plus loin dans les fournisseurs de services, que les ONG jouent un rôle relativement important.

Il faut noter que si l'on considérait les emprunts comme des ressources (car remboursables) de l'Etat, la contribution du Gouvernement serait de plus de 36 milliards en 2021 et plus de 16 milliards en 2022. Ce qui placerait l'Etat en 2^{ème} position en 2021 et 3^{ème} rang en 2022.

La contribution de l'Etat dans la situation actuelle qui n'est que de 4,86% en 2021 mais avec une augmentation de près de 29% en 2022 ce qui représente une contribution de 6,98% du total des dépenses.

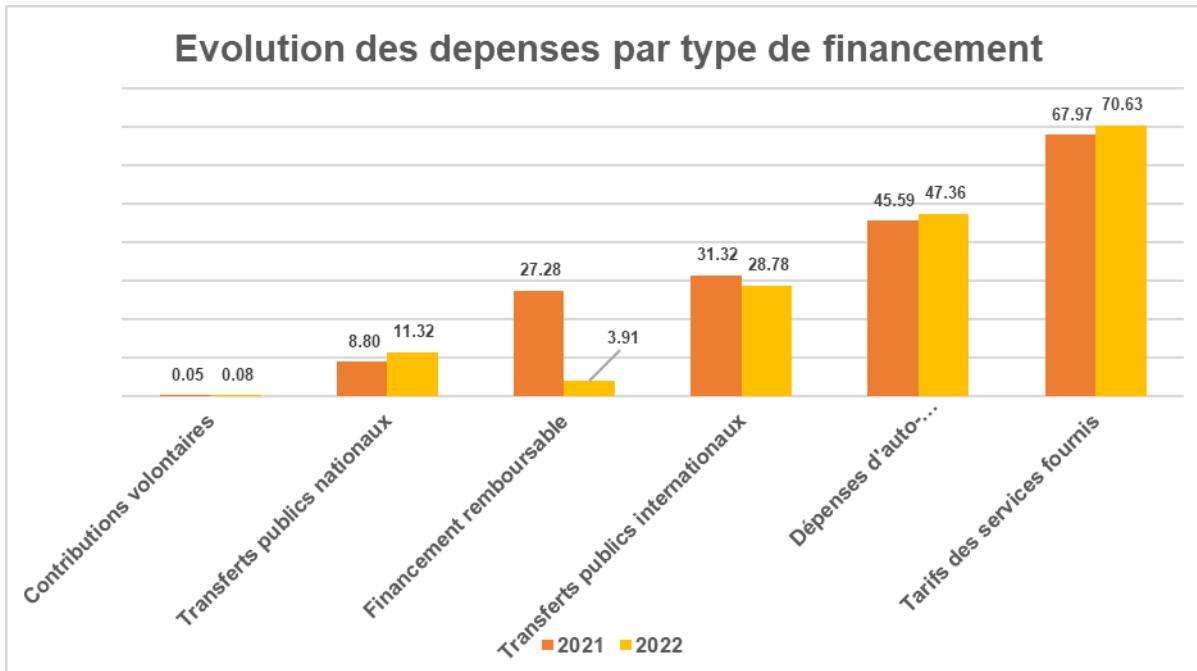
Du point de vue de l'évolution des dépenses, le graphique suivant illustre l'évolution des dépenses par unité de financement.

Figure 5 : Évolution des dépenses par unité de financement



Selon le type de financement, les dépenses ont connu une évolution qui est illustrée par le graphique ci-après. Le financement le plus important provient des dépenses des tarifs des services fournis. Ensuite viennent les dépenses d'auto-provisionnement. Cela montre que ce sont les usagers qui financent en grande partie le secteur. Suivi des transferts publics internationaux avec une moyenne de 17,53 % et les transferts publics nationaux avec une moyenne de 5,91%. Les fonds propres des ONGs sont quasiment nuls, comparé aux autres types de dépenses. Le volume de ce financement connaît une augmentation dans toutes les catégories.

Figure 6 : Évolution des dépenses par type de financement.



2.I.3 Prestataires de service par type de service et par milieu et/ou région

Les dépenses effectuées dans le cadre du WASH selon les prestataires par type de service et par milieu peuvent être appréhendées à travers le graphique suivant : de ce graphique, il ressort que les Usagers interviennent de façon équilibrée dans tous les milieux (central, urbain et rural). Ils sont très importants du fait du manque de services, tant en milieu urbain que rural.

Les prestataires de services en réseau et hors réseaux interviennent essentiellement à partir du paiement des tarifs. Les prestataires en réseau bénéficient de transferts publics internationaux mais relativement faibles ça a connu une hausse en 2022. Par ailleurs, l'intervention des prestataires de services hors réseau est concentrée au niveau rural, tandis que les prestataires en réseau ont agi en milieu urbain.

Le Gouvernement est un prestataire intervenant davantage en milieu urbain qu'en milieu rural. La dépense est beaucoup plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural. On y voit pour l'Etat que ce sont surtout les autorités nationales qui mettent en œuvre et très peu au niveau autorités régionales et locales (manque de capacité).

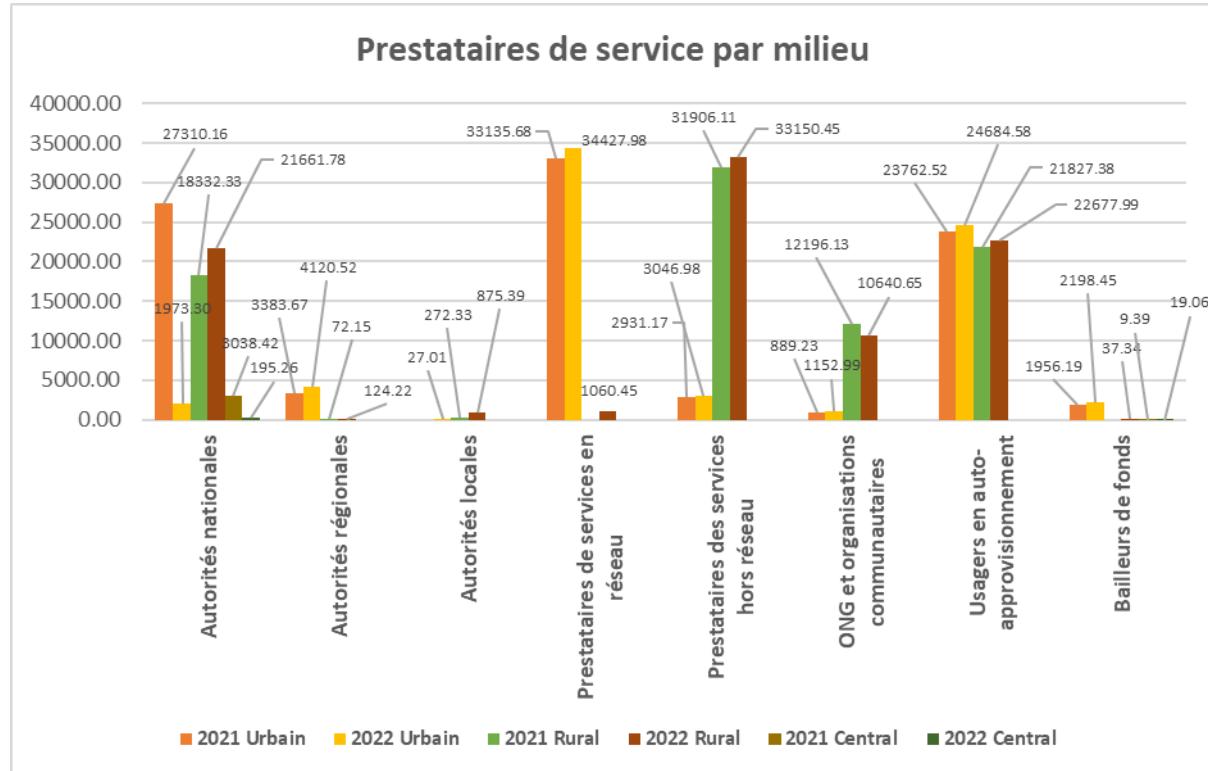
Selon le poids, la part des ONG est plus importante que leurs contributions financières du fait qu'elles sont souvent financées par les bailleurs de fonds, mais jouent un rôle non négligeable, surtout en milieu rural.

Les bailleurs de fonds sont rarement ceux qui mettent en œuvre les services.

Tableau I6 : Croisement des Prestataires de service par type de milieu

	2021	2022	2021	2022	2021	2022
	Urbain	Urbain	Rural	Rural	Central	Central
Autorités nationales	27310,16	1973,30	18332,33	21661,79	3038,42	195,26
Autorités régionales	3383,67	4120,52	72,15	124,22	0,00	0,00
Autorités locales	0,00	27,01	272,33	875,39	0,00	0,00
Prestataires de services en réseau	33135,68	34427,98	0,00	1060,45	0,00	0,00
Prestataires des services hors réseau	2931,17	3046,98	31906,11	33150,45	0,00	0,00
ONG et organisations communautaires	889,23	1152,99	12196,13	10640,66	0,00	0,00
Usagers en auto-approvisionnement	23762,52	24684,58	21827,38	22677,99	0,00	0,00
Bailleurs de fonds	1956,19	2198,45		37,34	9,39	19,06
Total	93 368,62	71 631,81	84 606,43	90 228,29	3 047,81	214,32

Figure 7 : Évolution des dépenses par prestataire de service par milieu



NB : Pour cet exercice, toutes les dépenses ministérielles (niveau central) de l'année 2022 ont été affectées aux régions et seront désagrégées davantage dans les prochains exercices.

2.1.4 Services et usages des dépenses WASH au Niger

Les réalisations par services et usages des dépenses WASH au Niger s'illustrent à travers les graphiques 6 et 7. L'analyse de ces graphiques montre que les usagers sont les principaux contributeurs du secteur. Les services sont essentiellement pris en charge par les usagers, tant pour l'eau, l'assainissement, l'appui et l'hygiène. Le montant des dépenses pour les services d'approvisionnement en eau des ménages sédentaires est largement supérieur à celui des ménages pastoraux. Ceci est lié au fait que la population sédentaire est plus importante que la population rurale pastorale. Les dépenses des pasteaux concernent uniquement les services d'alimentation en eau.

Figure 8 : Dépenses par services et usages 2021

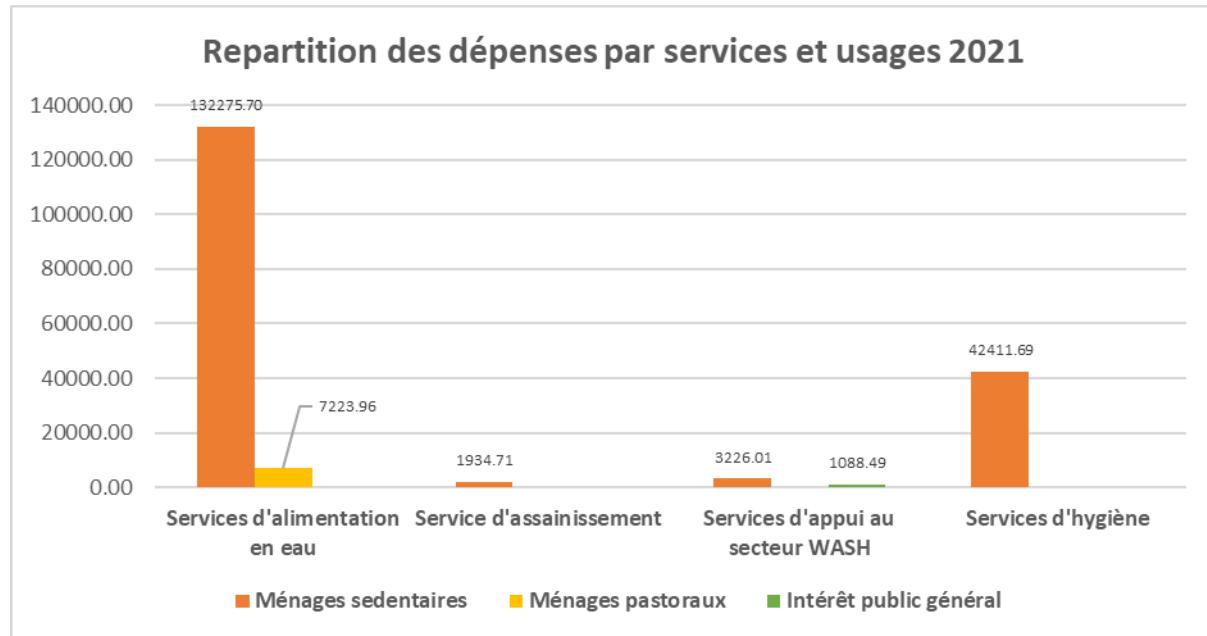
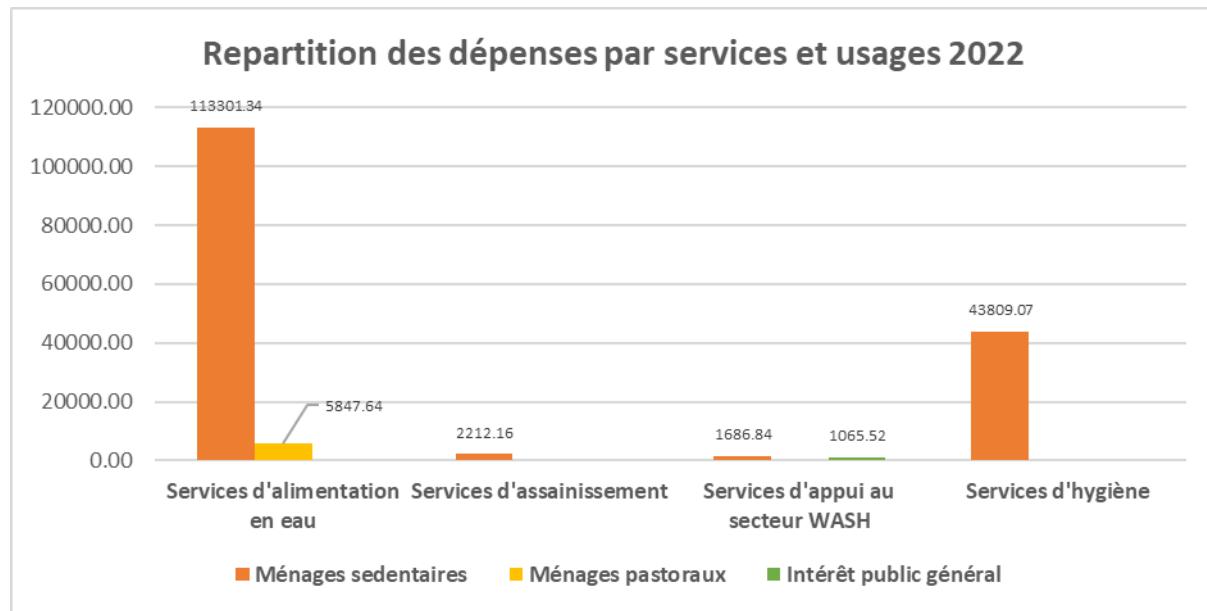


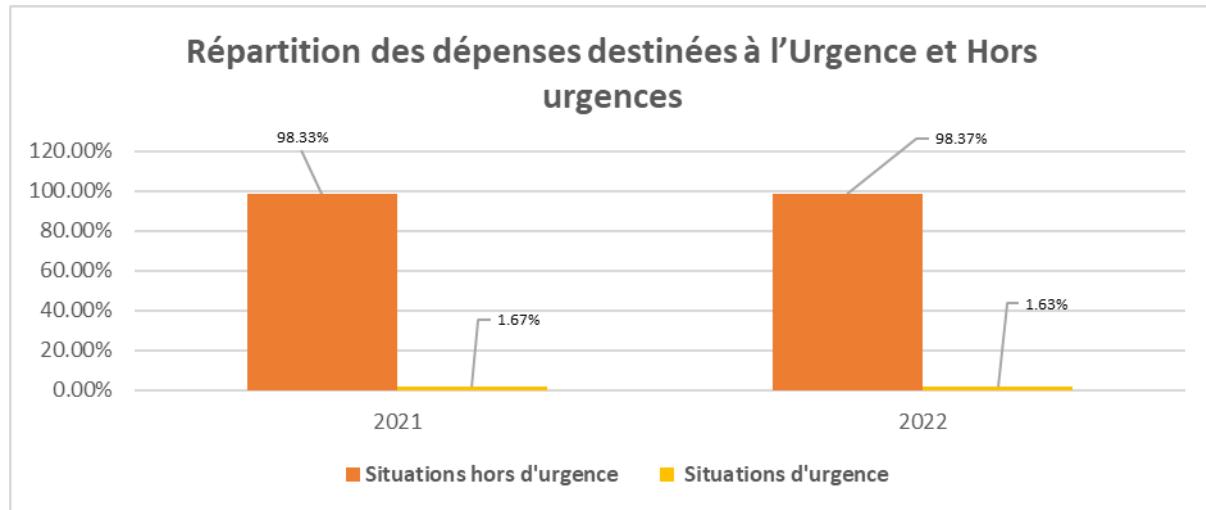
Figure 9 : Évolution des dépenses par services et usages 2022



2.1.5 Dépenses destinées à l'Urgence / hors urgence

La part des dépenses d'urgence par rapport aux autres dépenses se présent comme suit : Pour toutes les deux (2) années, les dépenses effectuées en situation d'urgence sont inférieures à 2% des dépenses totales.

Figure 10 : Évolution des dépenses destinées à l'Urgence et Hors urgences



2.2 UNITÉS ET TYPES DE FINANCEMENT PAR SERVICE, PAR TYPE DE COUT

2.2.1 Unités de financement par type de service au Niger

Les unités de financement au sens de la nomenclature adoptée sont des entités qui fournissent ou mobilisent des fonds destinés au secteur pour payer les services WASH. Elles sont composées des usagers, des autorités nationales, des autorités régionales, des autorités locales, des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, des ONG et organisation communautaires, des fournisseurs de service en réseaux et hors réseau.

- Les dépenses des usagers sont réparties essentiellement entre les services des sous-secteurs approvisionnement en eau sédentaires et pastoraux pour le paiement du bien et service de l'eau, de l'auto-approvisionnement, et l'hygiène, pour l'achat de produit d'hygiène. Une fine partie du financement de leurs ressources est consacrée à l'assainissement. Les usagers ne contribuent pas à l'appui institutionnel. Il faut noter la très grande majorité des dépenses d'hygiène sont couvertes par les usagers.
- Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux financent tous les sous-secteurs mais prioritairement les sous-secteurs des services alimentation en eau 92,9 % en 2021 contre 89,2 % en 2021, les services d'assainissement a connu une baisse en 2021 contre une augmentation de 2,2 % en 2022 et les services d'appui au secteur WASH est de 3 % en 2021 et 0,7 % en 2022. Leurs financements ont baissé en 2022 par rapport à 2021, en particulier pour le secteur de l'eau. Peut-être cela est lié à la fin de certains programmes.
- Les autorités nationales consacrent prioritairement leurs ressources de financement aux sous-secteurs alimentation en eau avec 70,3 % en 2021 et 84,6 % en 2022 et les services d'appui institutionnel sont de 29,7 en 2021 et 11,5 % en 2022.

Les autorités régionales et autorités locales sont intervenues uniquement dans les services alimentation en eau. Les financements ont augmenté et même de beaucoup pour l'eau.

A noter également qu'il n'y a eu aucun financement pour l'assainissement en 2021 mais un peu en 2022 qui est de 3,9 %.

- Les ONG et organisations communautaires financent les dépenses d'alimentation en eau qui est de 1,5 % en 2021 et 63,6 % en 2022, des services d'assainissement sont d 78,9 % en 2021 et 3,6 % en 2022, d'appui institutionnel occupe en 2021 9,6 % en 2021 et 30,5 % en 2022 et de l'hygiène 10 % en 2021 contre 2,3 % en 2022.

On constate que la majorité des financements proviennent des usagers, suivi des bailleurs de fonds. Le tableau ci-dessous présente les valeurs en millions.

NB : il faut noter que les éléments d'hygiène prise en compte à partir de données de l'enquête ménage sont entre autre les savons de toilette, savon de ménage, les masques, les pattes, Gel hydro alcoolique, linge, serviette, ramassage ordures, blanchiment, Brosse a dent ne sont pas dans les tableaux des classifications TrackFin et constitue les dépenses faites dans le cadre de l'hygiène. A travers l'enquête INS.

Tableau I7: croisement unité de financement par type de service (FUXS)

Désignations	Alimentation en eau	Assainissement	Appui au WASH	Hygiène
2021				
Usagers	71 593,13	20,77		41 948,95
Autorités nationales	6 037,05		2 548,22	
Autorités régionales	211,50			
Autorités locales	5			
Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	54 423,03	1 860,62	1 761,51	544,08
ONG et organisations communautaires	0,72	38,99	4,76	4,92
Total	132 270,43	1 920,38	4 314,49	42 497,95
2022				
Usagers	74 379,93	23,08		43 584,96
Autorités nationales	8 865,90	409,80	1201,47	
Autorités régionales	151,23			
Autorités locales	687,04			
Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	29 164,42	1 776,26	1 525,047	222,21
ONG et organisations communautaires	52,81	3,02	25,34	1,89
Total	113 301,33	2 212,16	2 751,857	43 809,06

Les graphiques ci-dessous montrent les répartitions des dépenses par service :

Figure II : Évolution des dépenses par unité de financement par type de service 2021

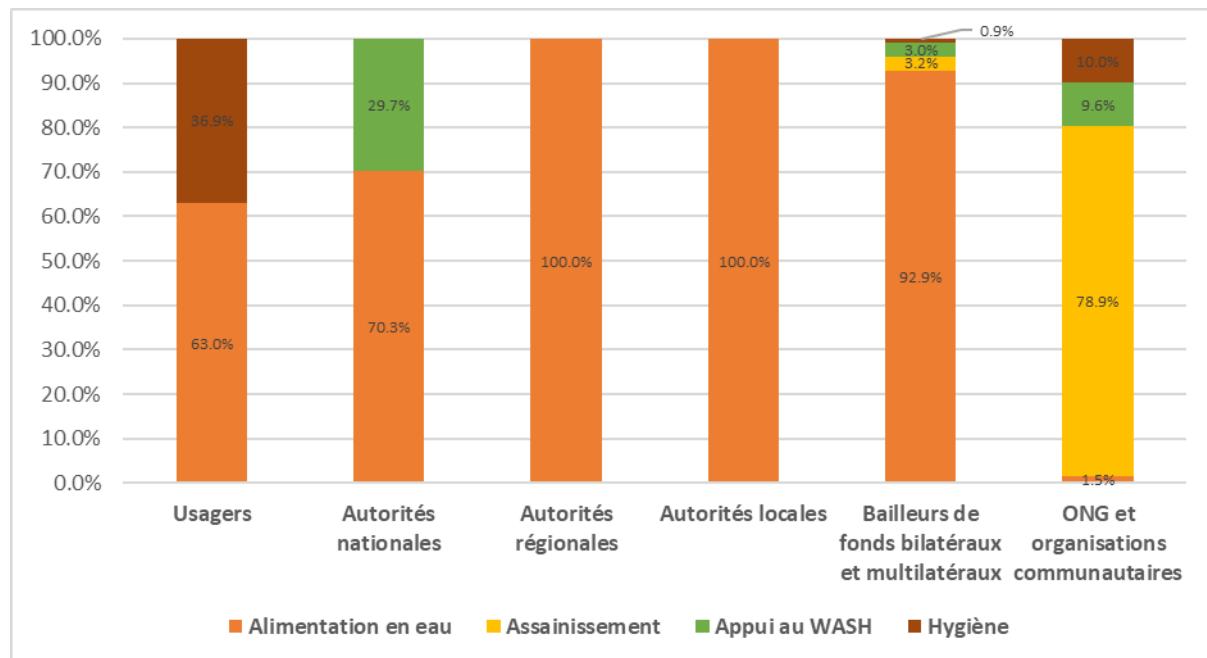


Figure 12 : Évolution des dépenses par unité de financement par type de service 2022

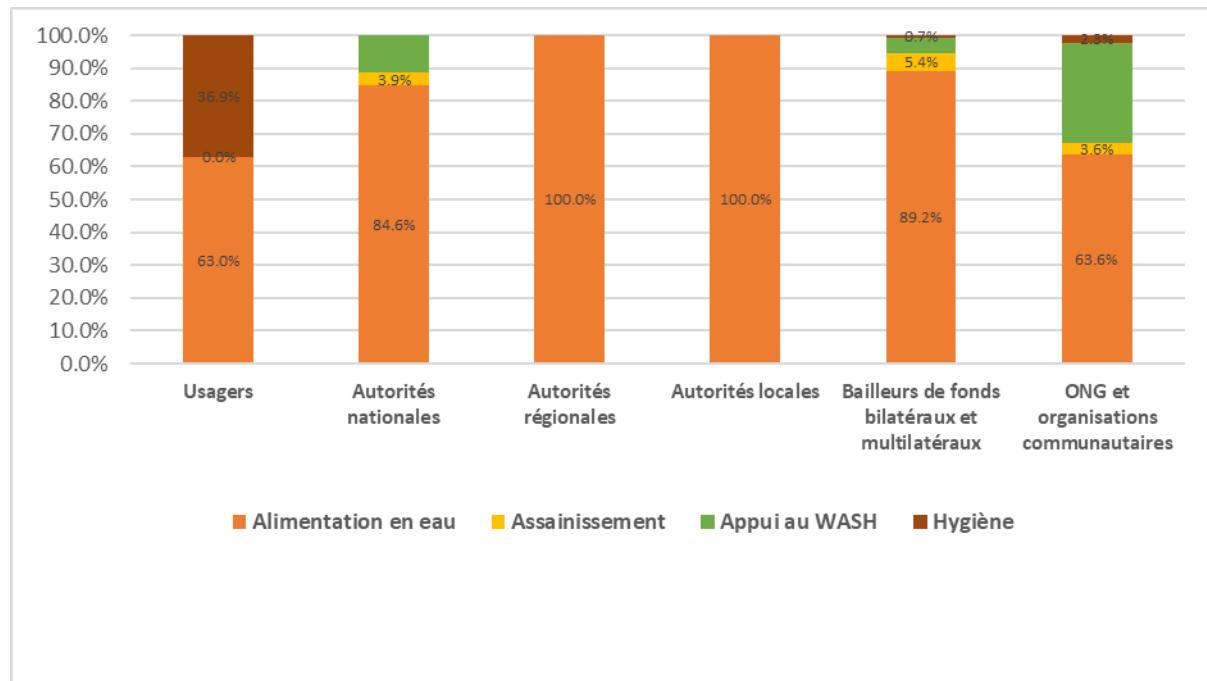


Figure I3 : Évolution des dépenses par service d'alimentation en eau 2021

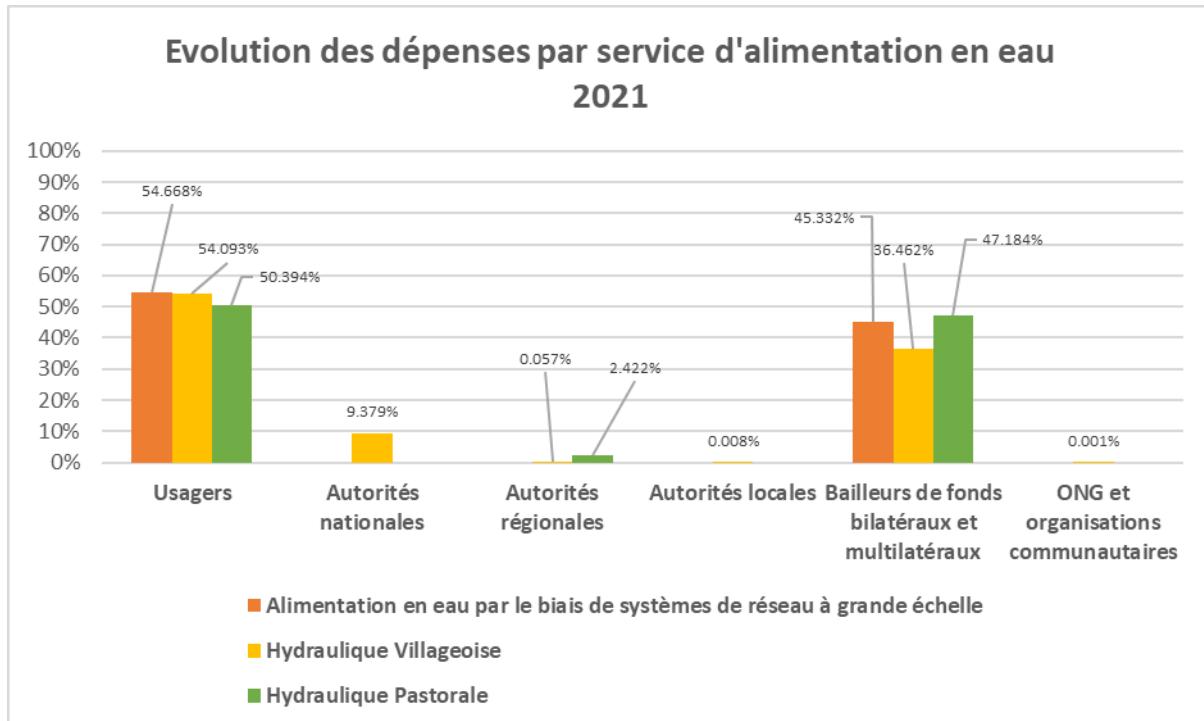


Figure I4 : Évolution des dépenses par service d'alimentation en eau 2022

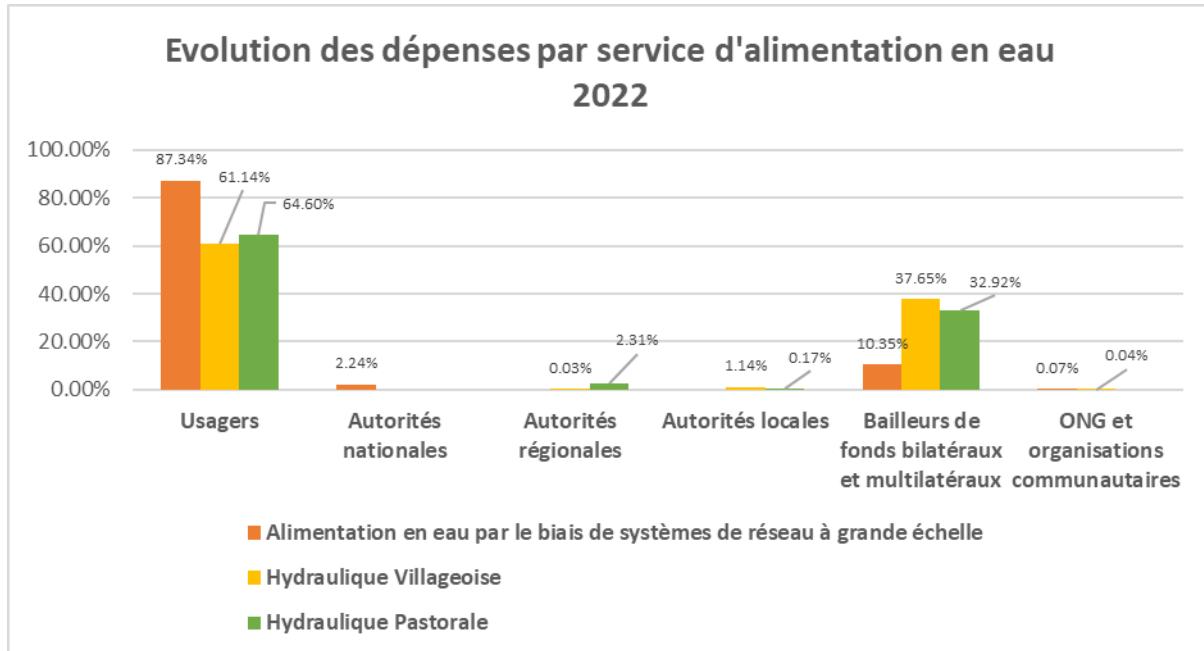


Figure 15 : Évolution des dépenses par service d'hygiène en 2021

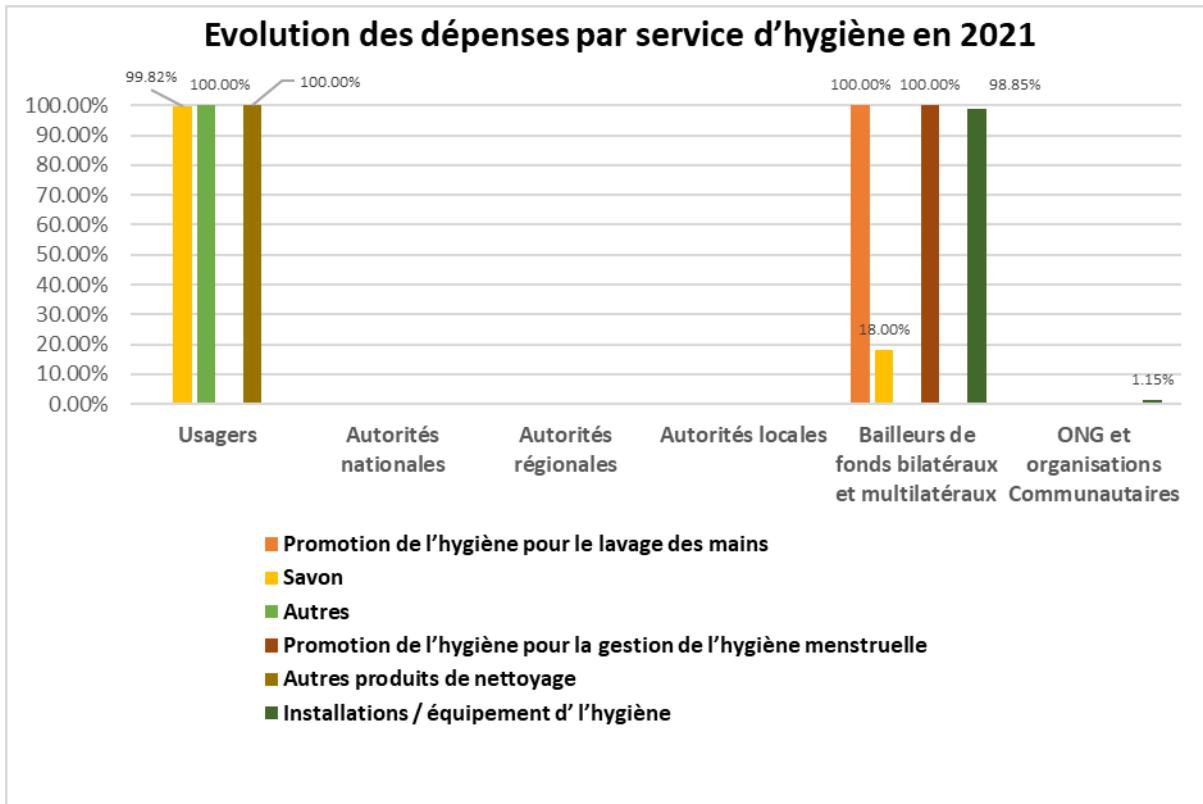


Figure 16 : Évolution des dépenses par service d'hygiène en 2022

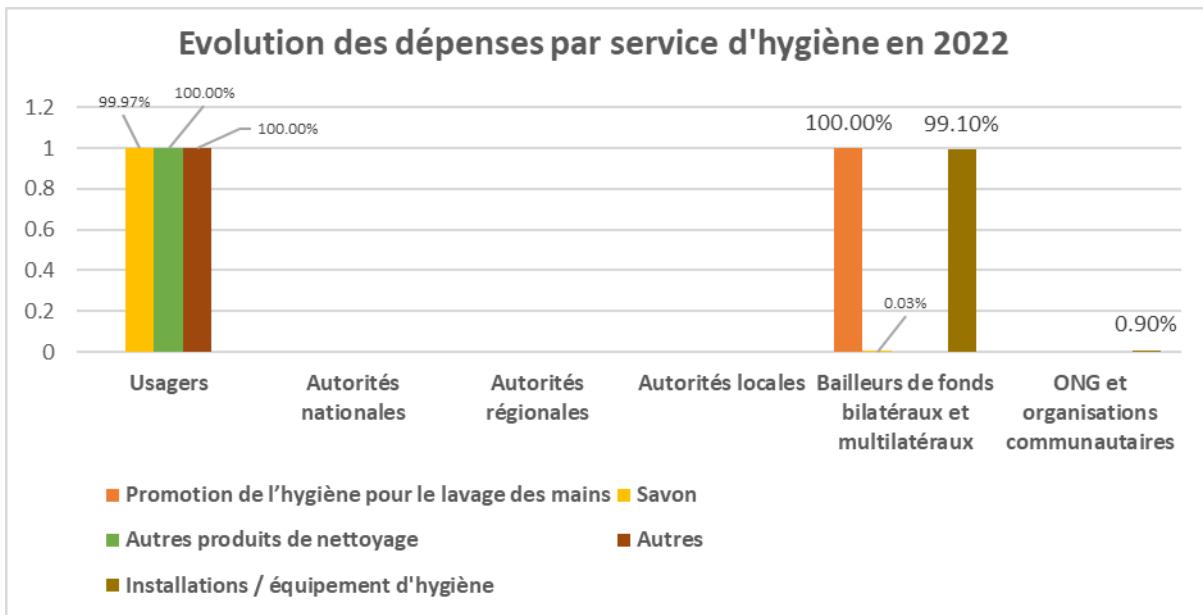
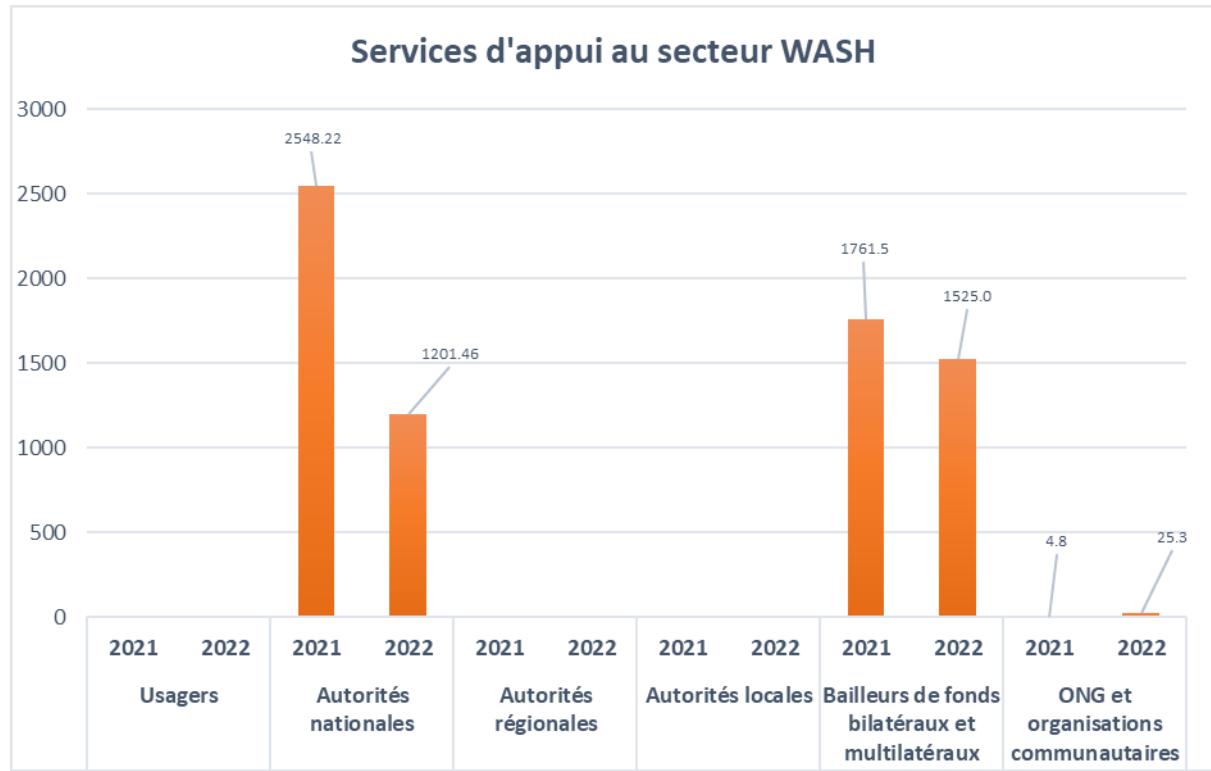


Figure 17 : Évolution des dépenses par Services d'appui au secteur WASH



2.2.2 Unités de financement par type de coût dans le service WASH au Niger

L'analyse des éléments suivants montrent que :

- Les usagers : Les résultats des comptes WASH montrent que les dépenses des ménages varient entre 1524,24 millions des montants des dépenses allouées aux investissements et 97168,25 millions aux coûts d'exploitation et à la maintenance en 2021 cependant en 2022 les montants des dépenses alloués aux investissements étaient de 1893,54 millions et 99781,93 millions aux coûts d'exploitation et à la maintenance. Le montant d'investissement a connu une augmentation de 369,3 millions de 2021 à 2022 alors qu'en 2022 ça a connu une légère baisse de 0,99% par rapport à 2021. Pour 2022 les dépenses sont certainement sous-estimées car nous n'avons pas dans les enquêtes ménages de questions sur les dépenses d'investissements des ménages. Les questions aux ménages se concentrent sur les dépenses courantes
- Les bailleurs de fonds : le volume des dépenses allouées à l'investissement en 2021 est de 54548,42 millions et 367,49 millions aux coûts d'exploitation et à la maintenance tandis qu'en 2022 les dépenses sont de 30433,2 millions allouées à l'investissement et 449,05 millions aux coûts d'exploitation et à la maintenance. Les secteurs appui viennent en 3^{ème} position.
- Le gouvernement : en 2021, le volume des dépenses allouées à l'investissement est de 6253,56 millions et 2548,22 millions aux coûts d'appui, alors qu'aucun volume n'a été alloué aux coûts d'exploitation et à la maintenance, l'allocation des dépenses entre les niveaux (central, décentralisé et déconcentré). La situation est assez similaire en 2022.
- Les impôts et taxes sont exclusivement pris en charge par les usagers.
- Les ONG et organisations communautaires interviennent essentiellement sur les coûts d'investissements et faiblement sur les coûts d'appui.

Il faut noter que quel que soit les années, les efforts se penchaient sur les investissements suivis des dépenses sur l'exploitation et maintenance et les appuis.

Tableau I8 : Croisement des unités de financement et des types de coûts

	Coûts d'investissement		Coûts d'exploitation et de maintenance		Coûts d'appui		Impôts et taxes	
2021								
Unités de financement	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Usagers	1 524,24	1,34%	97 168,25	84,92%	20,78	0,02%	14 849,59	13,72%
Autorités nationales	6 037,06	70,32%			2 548,22	29,68%		
Autorités régionales	211,5	100%						
Autorités locales	5	100%						
Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	54 548,42	93,04%	367,49	0,63%	3 692,92	6,31%		
ONG et organisations communautaires	44,59	90,26%	0,05	0,10%	4,76	9,64%		
Total	62 370,81		97 535,79		6 266,68		14 849,59	
2022								
Usagers	1 893,54	1,60%	99 781,93	83,93%	23,08	0,02%	16 289,43	14,45%
Autorités nationales	7 841,4	76,48%			2 635,77	23,52%		
Autorités régionales	151,23	100%						
Autorités locales	687,04	100%						
Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	30 433,2	93,05%	449,05	1,41%	1 805,69	5,51%		
ONG et organisations communautaires	57,72	69,49%			25,34	30,51%		
Total	41 064,13		100 230,98		4 489,88		16 289,43	

Figure 18 : Unité de financement par type de cout en 2021

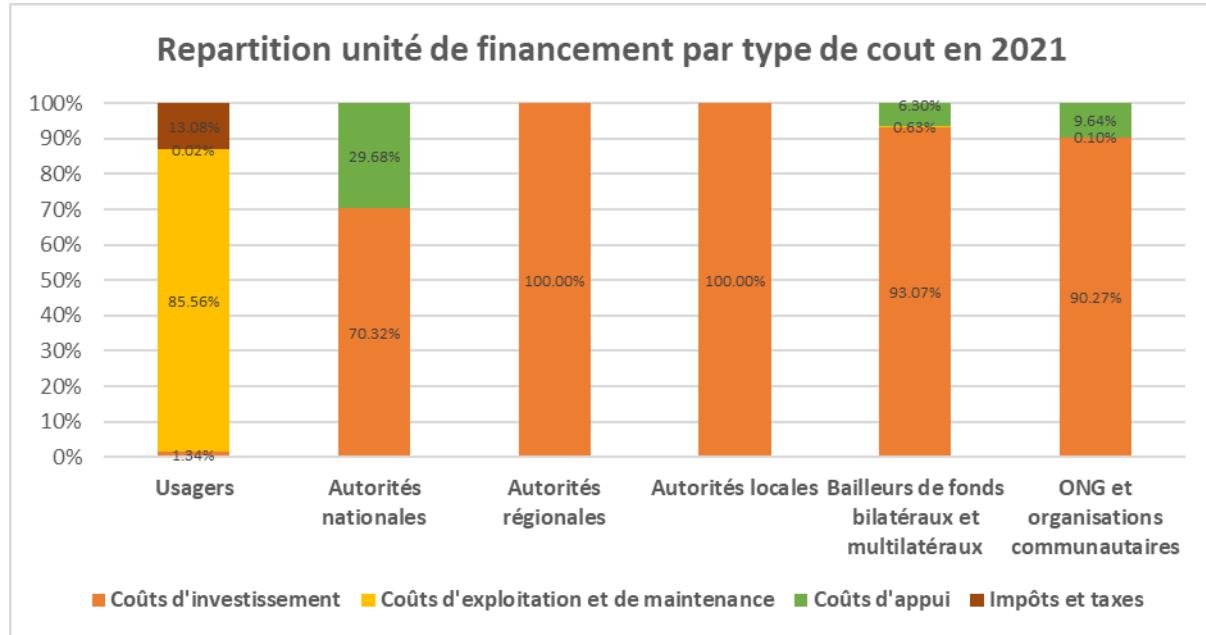
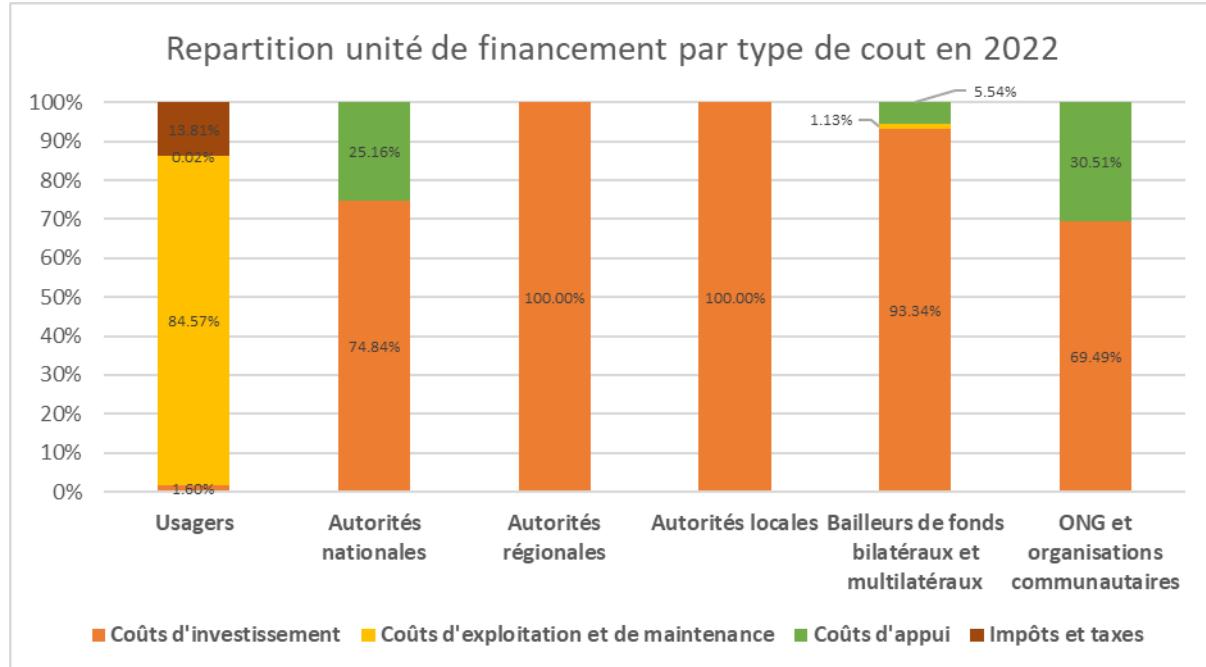


Figure 19 : Unité de financement par type de cout en 2022



2.3 DEPENSES PAR SERVICE ET MILIEU ET/OU RÉGION

2.3.1 Dépense par services et par milieu (urbain/rural- villageois, pastoral et central)

L'analyse des graphiques ci-dessous montre la répartition des dépenses WASH selon la zone de service. Il ressort de l'analyse que la plupart des dépenses sont repartis entre le milieu urbain, rural et centrale occupe un faible taux pour toutes les deux années. L'approvisionnement en eau occupe les plus grandes dépenses des sous-secteurs pour toutes les deux années. En 2021 il y a un relatif équilibre entre l'urbain et le rural. En 2022 c'est le milieu rural qui est le principal bénéficiaire des dépenses. Pour les services d'assainissement en le milieu rural a bénéficié plus dépense par rapport à l'urbain et cela est constatés dans toutes les années. Ainsi, les dépenses des services

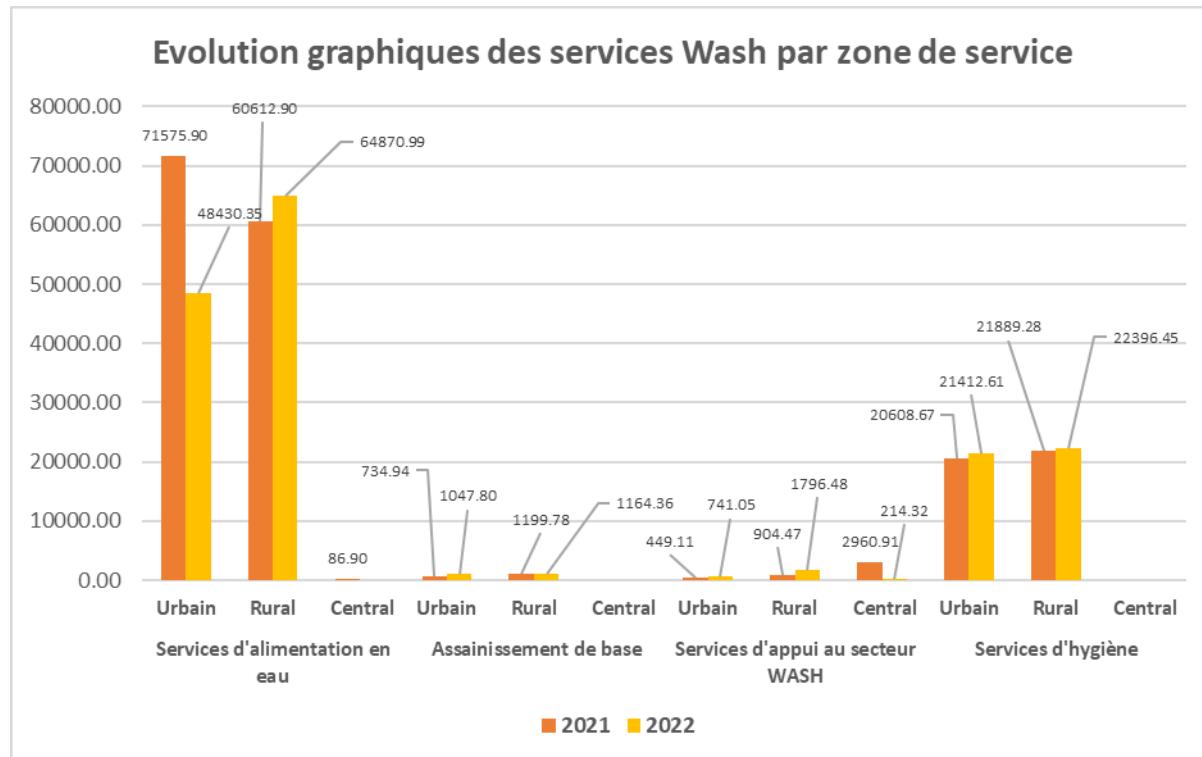
d'appuis sont en hausse pour l'année 2022 des milieux rural et urbain, une régression du niveau central pour l'année 2022. Les services d'hygiène sont en deuxième position en termes de dépense des services. Il y'a presque des équilibres entre l'urbain et rural pour toutes les deux années. Le tableau ci-dessous présente les variations des dépenses par zones de service et par année.

Tableau 19 : Croisement des services WASH par zone de service

Service Wash	Zone de service	2021	2022
Services d'alimentation en eau	Urbain	71575,90	48430,35
	Rural	60612,90	64870,99
	Central	86,90	
Assainissement de base	Urbain	734,94	1047,80
	Rural	1199,78	1164,36
	Central		
Services d'appui au secteur WASH	Urbain	449,11	741,05
	Rural	904,47	1796,48
	Central	2960,91	214,32
Services d'hygiène	Urbain	20608,67	21412,61
	Rural	21889,28	22396,45
	Central		
Total		181022,86	162074,42

Le graphique ci-après illustre les informations ci-dessus décrites :

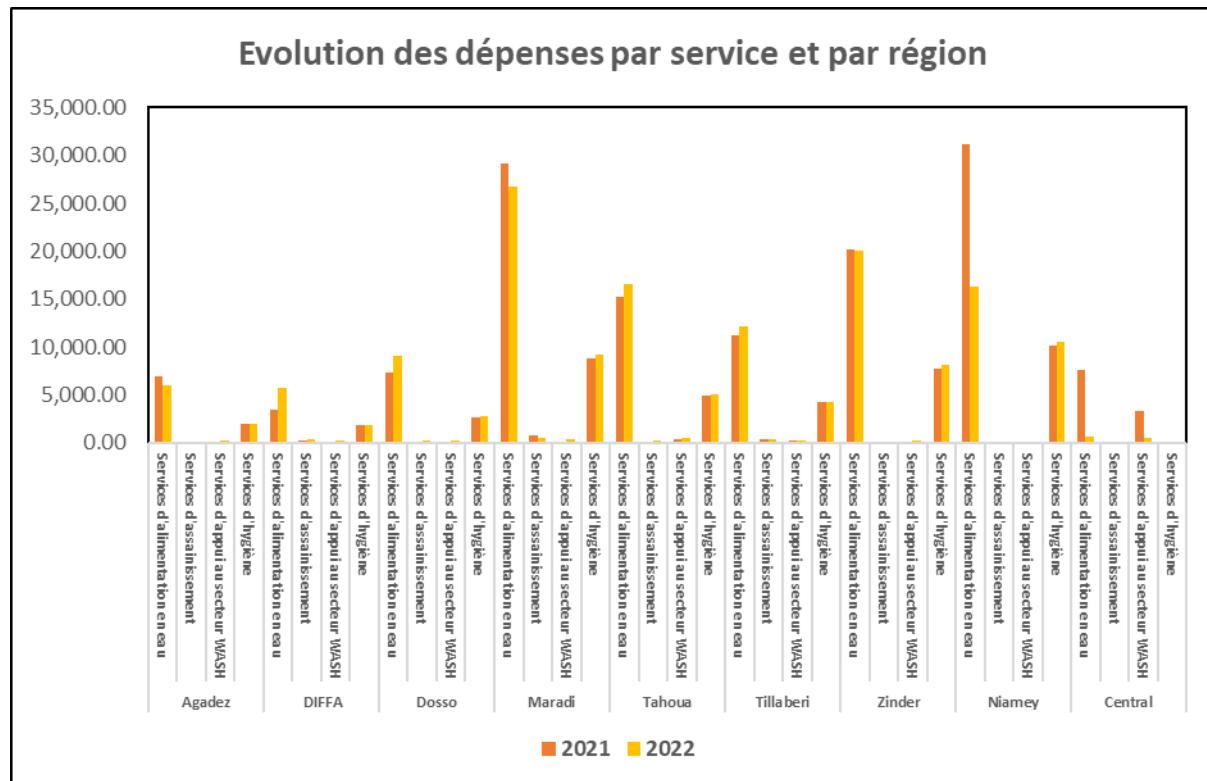
Figure 20 : Évolution graphique des services Wash par zone de service



2.3.2 Dépenses par service et par région (régions administratives/central)

L'analyse des graphiques ci-dessous nous montre l'évolution des dépenses par service et par région géographiques. Il ressort que les dépenses sont majoritairement effectuées dans la région de Maradi suivi des régions de Zinder, Tahoua et Niamey. Ainsi, on note une régression des dépenses en 2021 par rapport à 2022 dans la région de Niamey cela est dû au fait que la SPEN n'a pas reçu assez de financement des bailleurs ni de l'Etat. La plupart des dépenses ont été réalisées dans le service d'alimentation en eau suivi des services d'hygiène dont les dépenses proviennent essentiellement des ménages.

Figure 21 : Évolution des dépenses par service et par région



2.4 TYPES DE COUTS PAR SERVICE, PAR MILIEU ET PAR REGION

2.4.1 Types de coûts par service WASH au Niger

L'analyse des résultats des graphiques ci-dessous montrent que :es dépenses d'alimentation en eau potable sont essentiellement des dépenses liées aux coûts d'investissement et aux coûts d'exploitation et de maintenance. Les dépenses réalisées au cours de la période concernée, dans le secteur WASH Niger sont récapitulées dans les graphiques à des différentes proportions ci-dessous suivants :

Figure 22 : Évolution des dépenses par type de coûts et par service WASH 2021

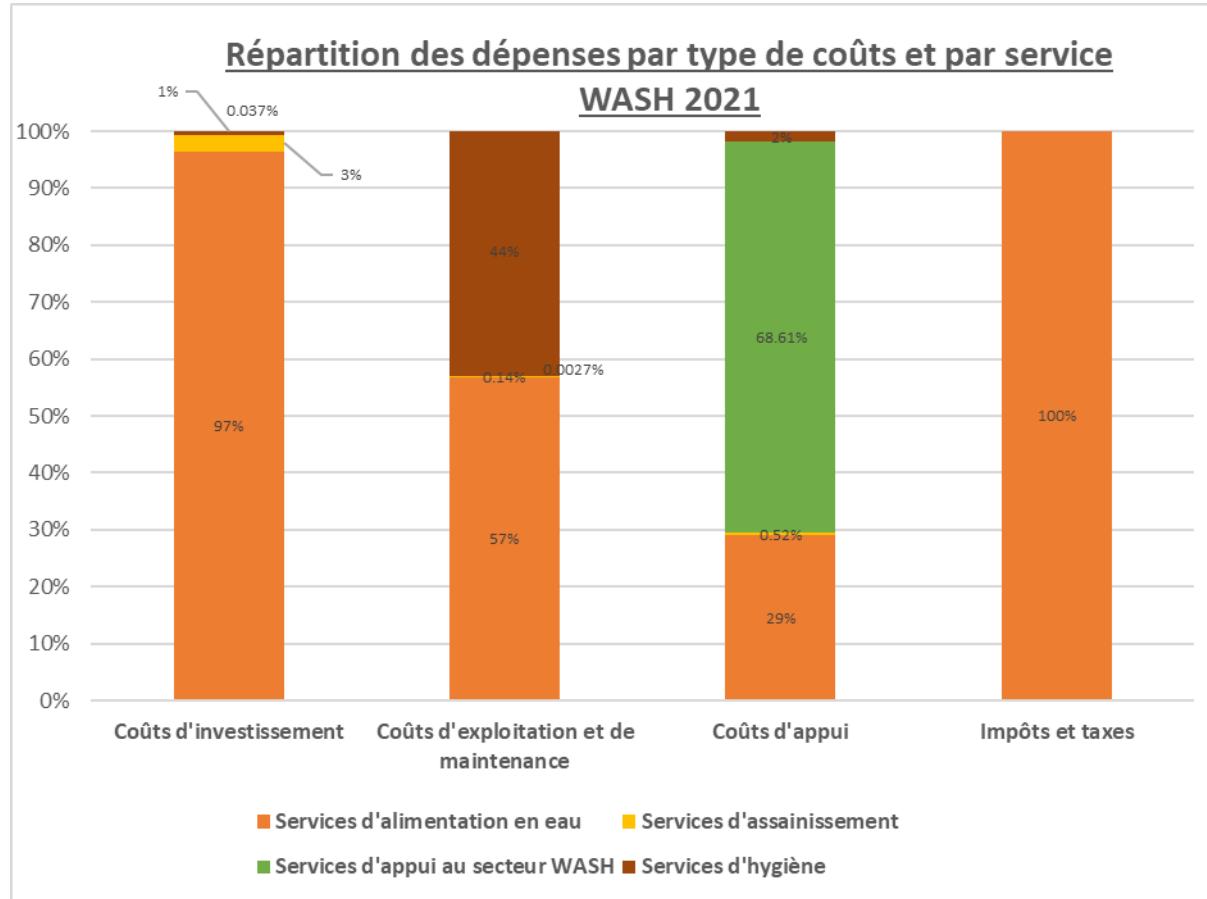
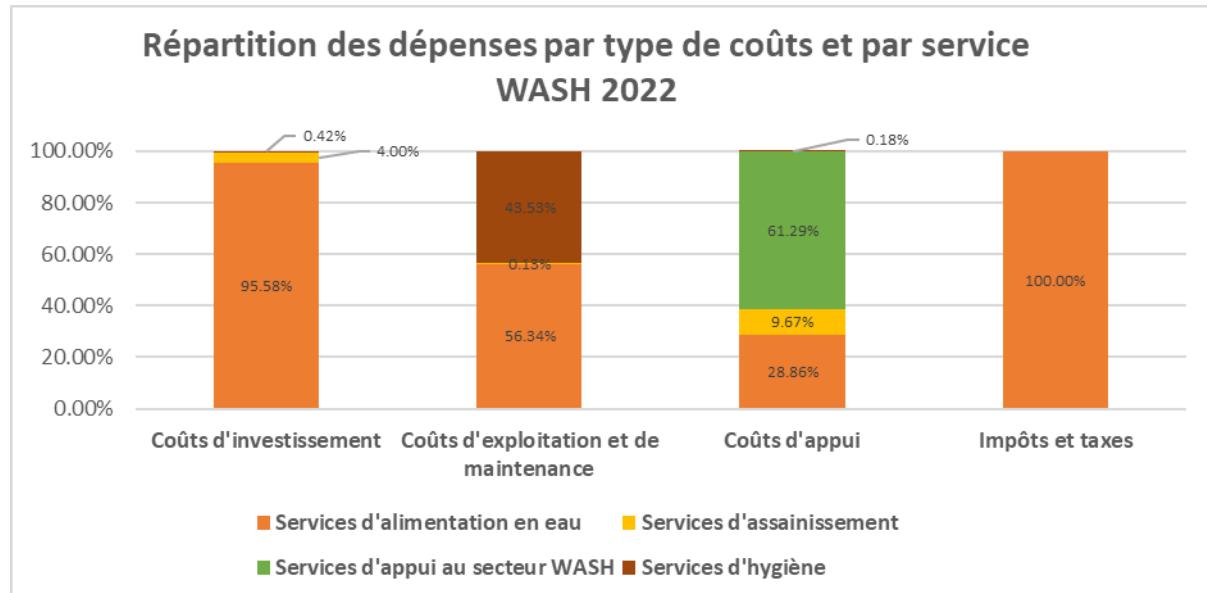


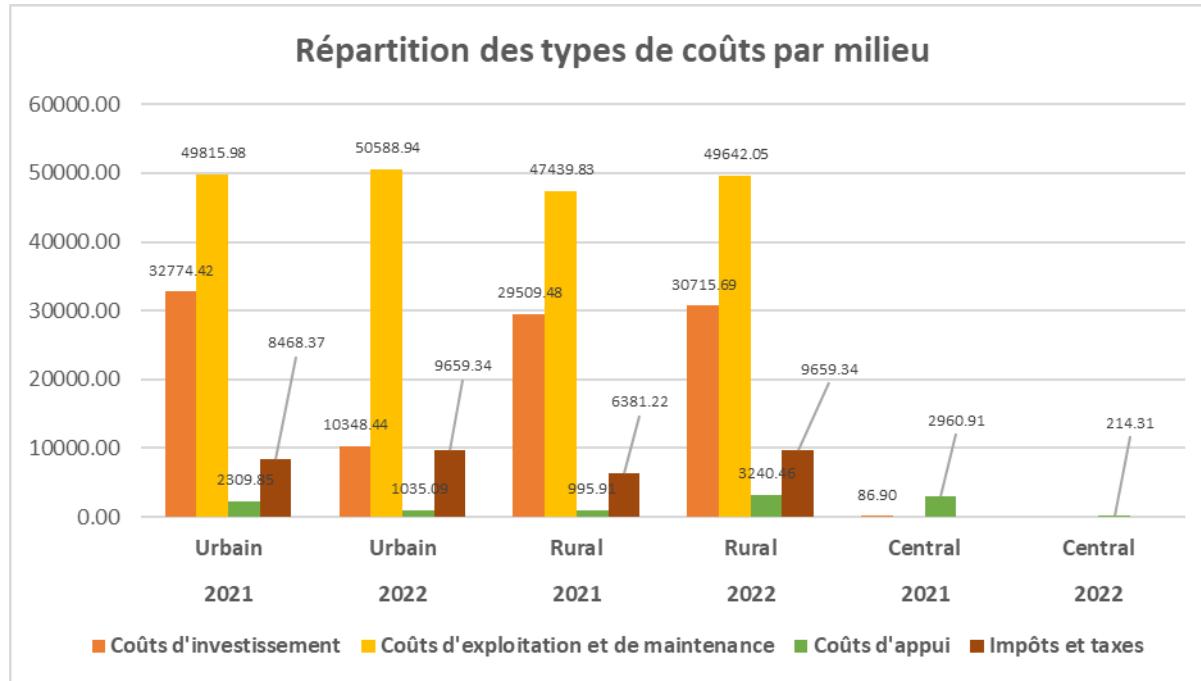
Figure 23 : Évolution des dépenses par type de coûts et par service WASH 2021



2.4.2 Types de coûts par milieu

La figure 23 montre que les dépenses sur les coûts d'exploitation ont été plus importantes tant en milieux urbain et qu'en milieu rural. Elles sont suivies des dépenses relatives à l'investissement. Pour les autres coûts, les dépenses sont très faibles.

Figure 24 : Répartition des types de coûts par milieu



2.4.3 Types de coûts par région/central

Selon les régions, les dépenses WASH sont résumées dans le tableau ci-dessous. Il ressort de l'analyse du tableau que : en 2021 Niamey et Maradi ont reçus beaucoup plus d'investissement que les autres régions suivies de Zinder. Cependant en 2022, Zinder reçoit plus de financement suivi de Maradi et Tillabéri. Les régions comme Agadez, Maradi, Zinder, Niamey et le niveau central ont connu une régression par rapport à l'année 2021 en termes de coût d'investissement.

Les coûts d'exploitation et de maintenance s'enregistrent respectivement dans toutes les régions et dans les deux années. Ces valeurs ont connu une augmentation en 2022 dans toutes les régions.

Les coûts d'appui sont observés légèrement dans toutes les régions et sur les périodes 2021 et 2022.

Tableau 20 : Croisement type de coûts par région/central

	Coûts d'investissement	Coûts d'exploitation et de maintenance	Coûts d'appui	Impôts et taxes
2021				
Agadez	2 916,76	5 010,87	112,93	933,30
Diffa	2 354,15	2 918,79	48,22	317,00
Dosso	1 567,3	7 434,71	123,94	1 154,04
Maradi	10 412,13	24 353,67	144,21	3 891,29
Tahoua	5 692,05	12 609,45	348,48	1 977,13
Tillabéri	6 292,61	8 430,09	257,69	1 096,82
Zinder	9 532,59	16 475,92	54,73	2 097,04
Niamey	15 965,62	20 302,30	1 877,79	3 382,97
Central	7 637,59		3 298,72	
Total	62 370,8	97 535,79	6 266,68	14 849,59
2022				
Agadez	1 805,50	5 093,91	462,68	1 052,64
Diffa	4 433,15	3 019,93	385,96	345,59
Dosso	3 048,50	7 661,49	460,50	1 246,36
Maradi	6 834,53	25 306,07	505,65	4 171,96
Tahoua	6 449,74	13 009,79	687,97	2 127,27
Tillabéri	6 800,35	8 670,93	436,91	1 178,81
Zinder	9 036,32	16 884,57	413,80	2 282,67
Niamey	1 996,02	20 584,30	615,20	3 884,12
Central	660,00		521,20	
Total	41 064,13	100 230,98	4 489,88	16 289,43

TROISIÈME PARTIE : REPONSES AUX QUESTIONS STRATEGIQUES

3.1 COUVERTURE DES BESOINS DES PROGRAMMES SECTORIELS

Le coût total prévisionnel du PROSEHA est de 3 289 milliards de FCFA. Le PROSEHA fait l'objet d'une programmation et budgétisation annuelles pour chaque phase quinquennale. Les items de la budgétisation sont les mêmes que ceux du DPPD. Cette structuration permet la déclinaison du budget de chaque phase du PROSEHA, sous la forme de DPPD triennaux pour la mise en œuvre.

Le taux de mobilisation du financement du PROSEHA au 31 décembre 2022 est de 41%, soit environ 450,1 milliards de fonds mobilisés au cours de la période 2016-2022.

Tableau 2I : Dépenses par programme (service) pris en compte dans le PROSEHA VS Tracfin 2021 2022

Programmes Budgétaires	Sous Programmes du PROSEHA	Montants PROSEHA*		Résultats TRACKFIN		Secteurs et Sous secteurs TRACKFIN	% du financement couvert	
		2021	2022	2021	2022		2021	2022
Programme 214 'Accès à l'eau potable'	<i>Alimentation en eau potable'</i>	163 000,00	163 000,00	<i>60 499,69</i>	<i>39 249,10</i>	Eau potable	37,12%	24,08%
	<i>Hydraulique Pastorale</i>	28 400,00	28 400,00	<i>7 225,00</i>	<i>5 848,00</i>	<i>Hydraulique Pastorale</i>	25,44%	20,59%
Programme 215 'Hygiène et Assainissement'	<i>Hygiène et Assainissement</i>	16 600,00	16 600,00	<i>1 247,42</i>	<i>1 815,03</i>	Hygiène 'Rural'	7,51%	10,93%
						Hygiène 'Urbain'		
						Assainissement 'Rural'		
						Assainissement 'Urbain'		
Programme 216 'Pilotage et administration des politiques de l'hydraulique et de l'assainissement'	<i>Gouvernance</i>	9 300,00	9 300,00	<i>1 975,26</i>	<i>1 738,03</i>	Service Appui	21,24%	18,69%
Total General		217 300,00	217 300,00	<i>70 947,36</i>	<i>48 650,16</i>		32,65%	22,39%
Besoins de financements complémentaires				<i>146 352,64</i>	<i>168 649,84</i>			

Source : PROSEHA

On note bien que l'exercice montre en ce qui concerne le PROSEHA, pour la tranche d'année 2021-2030, il a été prévu 166 000 000 000 de F CFA soit 16 600 000 000 pour chaque année 2021 et 2022, ce qui est loin d'être atteint avec les réalisations de 1 975 257 536 et 1 738 032 548F CFA respectivement en 2021 et 2022 du volet Hygiène et Assainissement soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de 7,51% et 10,93%.

Pour le service alimentation en eau potable de la population les objectifs était de l'ordre de 1 630 000 000 000 pour la période 2021-2030 soit 163 000 000 000 chaque année pour 2021 et 2022 ce qui est loin d'être atteint aussi avec des réalisations de l'ordre de 60 499 685 700 et 39 249 095 454 respectivement en 2021 et 2022 soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de de 37,12% et 24,08% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA.

Pour le service alimentation en eau potable du cheptel les objectifs était de l'ordre de 284 000 000 000 pour la période 2021-2030 soit 28 400 000 000 chaque année pour 2021 et 2022 ce qui est loin d'être atteint aussi avec des réalisations de l'ordre de 7 225 000 000 et 5 848 000 000 respectivement en 2021 et 2022 soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de de 25,44% et 20,59% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA.

Au niveau du programme gouvernance on note un objectif de besoins en financement de 93 000 000 000 pour la période 2021-2030 soit 930 000 000 chaque année pour 2021 et 2022 ce qui est loin d'être atteint aussi avec des réalisations de l'ordre de 1 975 257 536 et 1 738 032 548 respectivement en 2021 et 2022 soit des taux respectifs de couverture de besoins en financement de l'ordre de de 21,24% et 18,69% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA.

Cette analyse ne tient pas compte du sous-programme suivi et protection des ressources en eau car faisant pas partie du période de cette étude des comptes WASH.

On en déduit sans risque de se tromper des gaps non compensés de besoin de financement globaux de l'ordre I 975 257 536 et I 738 032 548 respectivement en 2021 et 2022 pour les services concernés par l'étude.

3.2 ANALYSE DES TENDANCES DES DEPENSES ET DE L'ACCES

L'analyse du tableau 12 montre qu'en 2022 le budget de l'état a connu une augmentation de l'ordre de 446,4 milliards par rapport à 2021. Cette augmentation montre l'engagement de l'état en faveur de l'atteinte des ODD d'ici l'horizon 2030. On note également une augmentation de PIB en 2022 avec une valeur de 9620,98 milliards par rapport à 2021 avec 8268,34 milliards. Il en est de même pour l'accroissement de la population. Les dépenses Wash en 2022 ont connu une baisse de moins de 18,95 milliards. Les dépenses nationales de la santé par PIB ont connu une baisse de 1,38 % par rapport à 2021. On peut noter aussi que malgré les efforts de l'Etat pour l'atteinte des ODD de 2021 à 2022, le taux d'accès reste presque mitigé soit 48,59 et 49,29 le Tat pour 2021 et 2022 et 49,1 et 44,5 pour le taux d'accès au service basique d'eau potable pour la même période. On note aussi la chute du l'accès au service d'assainissement qui se matérialise par un taux de défécation évoluant de 58,8 à 70,4 entre 2021 et 2022 soit 7 personnes sur 10 qui défèquent à l'air libre en 2022 au lieu de 6 sur 10 en 2021. Cela s'explique par la baisse du financement de ce service par le MCF en 2022.

Tableau 22 : Tendance des financements

<i>Quelques agrégats nationaux</i>		<i>2021</i>	<i>2022</i>
Budget de l'Etat	En milliards de F CFA	2 234,48	2 680,88
	En milliards de US \$ (2021: IUS\$ = 554,53 2022: IUS\$ = 623,76)	4,03	5,37
Produit Intérieur Brut (PIB)	En milliards de F CFA	8 268,34	9 620,98
	En milliards de US \$ (2021: IUS\$ = 554,53 2022: IUS\$ = 623,76)	14,91	15,42
Population du Niger	En milliers d'habitants	23 591,98	24 463,37
<i>Agrégats du secteur WASH</i>			
Dépenses totales WASH.	En milliards F CFA	181,02	162,07
	En milliards de US \$ (2021: IUS\$ = 554,53 2022: IUS\$ = 623,76)	0,33	0,26
Dépenses WASH / habitant	En F CFA	7676,06	6626,10
	En dollars de US \$ (2021: IUS\$ = 554,53 2022: IUS\$ = 623,76)	13,84	10,62
<i>Dépenses WASH / PIB en %</i>		2,19%	1,68%
<i>Agrégats de la Santé</i>			
<i>Dépense Nationale de la Santé / PIB en %</i>		6,07%	4,69%

Source : Rapports annuels du MHA (2021 & 2022), rapport Comptes Santé 2022 (page 31) et Lois de finances (2021 & 2022).

3.3 SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Le tableau ci-dessus permet de tirer les enseignements suivants relativement aux engagements internationaux.

Tableau 23: Situation des engagements internationaux en 2021 et 2022

Rubriques	2021	2022
Budget total du pays	2 234 480 000 000	2 680 880 000 000
Budget MHAE (LRF)	68 073 802 281	94 790 837 650
Part engagement AMCOW(5%du Budget National)	111 724 000 000	134 044 000 000
Ecart AMCOW	43 650 197 719	39 253 162 350
PIB	8 268 340 000 000	9 620 980 000 000
Budget Assainissement	5 200 299 668	7 241 269 696
Part engagement N'Gor(0,5) PIB	4 134 170 000 000	4 810 490 000 000
Ecart N'Gor	4 128 969 700 332	4 803 248 730 304

Source : Loi rectificative des Finances, Budget MCF, Rapport INS 2021, 2022

Il ressort que l'engagement N'GOR¹ par lequel l'Etat s'est engagé à allouer d'ici 2020, au moins 0,5% à l'assainissement et à l'hygiène' n'a pas été concrétisé.

L'Etat a alloué 5 200 299 668 en 2021 et 7 241 269 696 en 2022 dans la loi rectificative des Finances pour l'Assainissement suivant la clé répartition du MCF PROSEHA qui alloue 7,64% du Budget global à l'Assainissement. On note pour le tableau ci-dessus que l'état a alloué 7 241 269 696 de ce qui est attendu pour le respect de l'engagement de N'Gor soit 4 810 490 000 000 correspondant au 0,5% PIB [0,5% (9 620 980 000 000)] qui devrait être investit dans l'assainissement en 2022 pour respecter l'engagement de N'Gor de même pour 2021 où 5 200 299 668 a été prévu pour atteindre les objectifs de l'engagement de N'Gor qui s'élève à 4 134 170 000 000 de FCFA soit 0,5% du PIB de cette année, soit aussi un écart négatif de 4 128 969 700 332 et 4 803 248 730 304 en 2021 et 2022 .

Par ailleurs, il n'a pas été non plus concrétisé l'engagement de l'AMCOW², selon lequel il doit être "allouer d'ici 2020, au moins 5% du budget national à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

¹ AMCOW 2008 ; Sharm El Sheikh 2008 ; Engagement de N'gor 2015 : D'ici 2020, allouer au moins 0,5 % du PIB à l'assainissement et à l'hygiène

² PANAFCON 2003, AMCOW 2008 ; Charm el-Cheikh, 2008 : D'ici 2020, allouer au moins 5 % du budget national à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

On note pour le tableau ci-dessus que l'état a alloué 61% de ce qui est attendu pour le respect de l'engagement de AMCOW soit 68 073 802 281 de 111 724 000 000 correspondants au 5% du Budget National [5% (2 234 480 000 000)] destiné à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène en 2021 soit un écart de 43 650 197 719. Pour 2022 où il a été alloué 94 790 837 650 pour un besoin d'atteinte les objectifs de l'engagement de AMCOW qui s'élève à 134 044 000 000 de FCFA 5% du Budget National [5% (2 680 880 000 000)] soit un écart de 39 253 162 350.

3.4 DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS APPORTEES

Les difficultés ont été rencontrées lors de la collecte et au moment de l'importation des données dans WAPT.

3.4.1 Lors de la collecte des données

Les difficultés rencontrées lors de la collecte et au moment de l'importation se résume dans le tableau ci-après y compris les propositions de solution :

Tableau 24: Difficultés rencontrées/solutions proposées par rapport à la collecte

Difficultés	Propositions de solutions
<u>Pendant la collecte des données</u>	
La non-disponibilité de certains fournisseurs de données notamment les PTF	Envoi du courrier du Ministère ce qui a facilité l'accès à certains des fournisseurs de données
La quasi-impossibilité d'échanger avec les Bailleurs de Fonds	Collecte auprès des coordonnateurs des Projets financés par les Bailleurs de Fonds. Ce qui a permis d'obtenir les données desdits projets
La fermeture des projets et les données non disponibles	Collecte régulière des données pour limiter la perte des données
Les changements d'adresses et/ou la mobilité des certains fournisseurs de données des ONGs	Faire porte à porte pour retrouver les bonnes adresses
La mobilité des agents de l'Etat a compliqué la collecte des données. En effet, à la suite des nominations intervenues au sein des structures de l'Etat	Rencontrer les nouveaux responsables qui semblent étrangers au sujet pour reprendre l'explication des outils
Le non-respect du canevas de collecte des données	Garder la possibilité de se déplacer pour rencontrer physiquement les fournisseurs de données
<u>Au moment du traitement des données</u>	
La non-exhaustivité de certaines données, des informations incomplètes	Vérification au cas par cas de chaque information reçue
L'absence d'informations détaillées, des données non désagrégés transmis ne facilitant pas leur exploitation	Discussion avec les fournisseurs pour trouver une méthode d'estimation
L'inexactitude dans la précision de la source du financement lors de la transmission des données	Discussion avec les fournisseurs de données pour savoir la source de financement

3.4.2 Lors de l'importation des données dans le WAPT

Au cours de cette étape, les difficultés sont les suivantes :

- L'équipe a été confrontée à une préoccupation majeure concernant la liste des fournisseurs de données. Il est apparu nécessaire de la réviser, car l'équipe a identifié d'autres pourvoyeurs d'informations sur le WASH, à l'issue de la réunion tenue avec les ONG sous l'égide de WATERAID.
- Des fournisseurs de données ont éprouvé des difficultés pour le remplissage des fiches de collecte des données. L'équipe a réalisé des séances de présentation et d'explication des deux (2) outils de collecte

des données.

- Les données de certaines ONG ont été difficiles à collecter, malgré l'appui de WATERAID et IRC.
- Des insuffisances constatées dans les rapports que nous ont produits certains fournisseurs de données.
- Relativement aux données des PTFs, beaucoup n'ont pas communiqué les informations, en dépit de la lettre du MHA/E, et de la contribution de l'UNICEF.
- Le manque d'effectuer les déplacements en région et département n'a pas permis de bien vérifier la qualité des données collectées au niveau central.
- Mettre à jour la liste des fournisseurs de données et suivre la transmission des données et des difficultés rencontrées pour chaque fournisseur de données et recommandations communiquées pour le prochain cycle.

QUATRIÈME PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.I CONCLUSIONS DU PREMIER CYCLE DES COMPTES WASH AU NIGER

Les principales conclusions du premier cycle des comptes WASH portent sur les dépenses sectorielles mais aussi sur le processus de leur élaboration.

4.I.1 Sur les dépenses sectorielles

Le premier exercice des comptes WASH au Niger fait ressortir les flux financiers dans le secteur WASH au cours des années 2021 et 2022. Il ressort que le secteur est sous financer et le financement du secteur WASH au Niger provient principalement des usagers, des bailleurs de fonds et de l'Etat, à travers les tarifs des services, les transferts internationaux et l'allocation nationale.

Toutefois, on remarque que si l'on prenait en compte les transferts remboursables (emprunts) dans la part de l'Etat, la position du Gouvernement pourrait changer.

L'essentiel de dépenses ont été orientées vers le sous-secteur de l'eau, suivi de l'assainissement et l'hygiène. Il faut noter que les dépenses de l'Hygiène et de l'assainissement restent inférieures au seuil fixé dans le cadre de l'engagement NGOR (0,5% du PIB).

Tous les milieux (central, urbain et rural) ont été couverts par les dépenses du WASH, mais dans des proportions différentes.

L'ensemble des régions a été concerné par les dépenses réalisées dans le cadre du WASH au Niger.

Les dépenses en urgence n'ont jamais atteint le seuil de 2% des dépenses totales.

4.I.2 Sur la mise en œuvre des comptes WASH au Niger

Les objectifs assignés aux acteurs chargés de l'élaboration des comptes ont été atteints. En effet, en dépit des multiples fléaux, le processus a pu être conduit à terme et selon l'agenda initial. Faut-il noter que, conformément aux prévisions de départ, les Comptes WASH des exercices 2021 et 2022, seront disponibles en octobre 2024.

Par ailleurs, la principale leçon à tirer, est que le Niger dispose d'un cadre formel pouvant mener à bien, grâce à l'outil 'WAPT', un processus d'élaboration des comptes WASH.

Il faut noter la disponibilité de l'OMS, de WATERAID et IRC pour accompagner le MHA/E dans les prochains processus d'élaboration des comptes WASH au Niger.

4.2 CONCLUSION

L'élaboration des comptes WASH, au titre des années 2021 & 2022, a permis de faire l'état des lieux des différents mécanismes de financement du secteur de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement, au cours de la période considérée. Il a permis de disposer d'indicateurs pertinents pour orienter la politique et stratégie de financement dudit secteur de mesurer l'effort fourni par les services de l'Etat, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Bailleurs de Fonds, les prestataires privés et les usagers dans la fourniture des services liés au WASH.

Ainsi, au titre des années 2021 & 2022, les dépenses effectuées sont respectivement de 181 022,9 Millions F CFA, soit 326,41 US \$ (1 \$ = 554,53 F CFA) et 162 074,4 millions F CFA, soit 259,83 US \$ (1 \$ = 623,76 F CFA). En pourcentage du PIB nominal, elles ont représenté 3,05% en 2021 contre 3,54 % en 2022. Les dépenses d'investissement constituent l'essentiel de l'utilisation des financements reçus, notamment dans l'alimentation en eau.

Le présent rapport fait ressortir plusieurs constats, dont les principaux suivent.

Le premier constat majeur est que le financement du secteur WASH se caractérise par des disparités dans sa répartition entre les différents sous-secteurs. La plupart des actions ont été orientées vers l'alimentation en eau qui est le sous-secteur le plus financé. En ce qui concerne l'assainissement et l'hygiène, les dépenses ont été insuffisantes pour permettre d'atteindre l'objectif de Ngor fixé à au moins 0,5 % du PIB.

Le deuxième constat majeur est que le financement du secteur provient principalement des usagers et des bailleurs de fonds, avec une prédominance des transferts internationaux et des tarifs de services. Les prestataires hors réseau et en réseau n'apportent que peu de financement (pas de données actuellement). Ils sont avec les usagers en auto-provisionnement les principaux prestataires de services et donc jouent un rôle important.

Le troisième constat majeur est que les dépenses du secteur WASH ont concerné toutes les régions du pays, avec une prédominance au profit des régions de Maradi, Niamey, Zinder et Tahoua. Aussi, les dépenses ont couvert tous les milieux, avec des proportions presque égales entre les zones urbaines et le milieu rural.

Les objectifs du programme Hygiène et Assainissement ont été couvert à l'ordre de 7,51% et 10,93% pour 2021 et 2022, celui de l'alimentation en eau potable de la population à l'ordre 37,12% et 24,08% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA.

Pour le service alimentation en eau potable du cheptel les objectifs étaient de l'ordre de 25,44% et 20,59% respectivement en 2021 et 2022 par rapport aux objectifs du PROSEHA et 21,24% et 18,69% pour le programme gouvernance respectivement.

On en déduit sans risque de se tromper des gaps non compensé de besoin de financement globaux de l'ordre 1 975 257 536 et 1 738 032 548 respectivement en 2021 et 2022 pour les services concernés par l'étude.

4.3 RECOMMANDATIONS

A l'issue de cet exercice d'élaboration des comptes WASH, les recommandations suivantes sont proposées au secteur WASH au Niger. Celles-ci sont réparties en deux catégories : les recommandations relatives au financement du secteur WASH (I) et celles relatives à la mise en œuvre des comptes WASH au Niger (II).

4.3.I A l'endroit de l'Etat

- ✓ Communiquer les résultats partout ou besoin sera des comptes WASH 2021 2022 (1).
- ✓ S'en servir des résultats des comptes WASH pendant les différents dialogues politiques (1) notamment celui des revues sectorielles, discussions budgétaires ect....
- ✓ Mettre à jours le Mécanisme Commun de Financement en développant une véritable stratégie de financement (1).
- ✓ Accélérer la mise en place du fonds national de l'eau (1) comme outils de financement propre de l'Etat à travers le principe préleveur payeur, pollueur payeur de la GIRE.
- ✓ Développer une stratégie visant à mobiliser les financements suffisants pour mettre en œuvre le PROSEHA et atteindre les cibles sectorielles fixées (1).
- ✓ Allouer une part du budget nationale au secteur WASH correspondant aux engagements nationaux et internationaux et cohérente avec le PROSEHA (% du budget national pour l'alimentation en eau potable, y% pour l'assainissement) (1).
- ✓ Assurer un financement suffisant au sous-secteur de l'assainissement à hauteur de l'engagement NGOR lors de l'allocation intra sectorielle des dépenses (élaboration des documents de programmation pluriannuelle des dépenses) (1).
- ✓ Prendre des dispositions idoines pour assurer une mobilisation des fonds promis (par les ONG) et prévus aux lois de finances (1/2).
- ✓ Incrire une ligne budgétaire dans la loi des finances pour supporter les dépenses des organes en charge des comptes WASH (2).
- ✓ Organiser une réunion d'information, à travers les cadres de concertation, entre l'Etat et les PTF pour le prochain cycle afin de faciliter la collecte (2).
- ✓ Organiser une réunion d'information, à travers les cadres de concertation, entre l'Etat et les ONG.
- ✓ Former et sensibiliser les acteurs sur les différents outils utilisés dans le cadre de l'élaboration des comptes WASH (2).
- ✓ Mener des actions de communication, y compris la tenue de réunions préalables accompagnées de brochures, avant le démarrage de la collecte de données. (2)
- ✓ Collecter régulièrement les données du secteur pour chaque année civile N en année N+1 afin d'assurer la qualité de données (2).
- ✓ Formaliser l'envoie systématique des informations financières des acteurs WASH (2).
- ✓ Demander à l'INS d'intégrer des questions sur les dépenses d'investissements des ménages qui peuvent intervenir pour réaliser des points d'eau, des latrines, des systèmes de lavage des mains et la Gestion de l'Hygiène Menstruelle (GHM) (2).
- ✓ Faire une loi d'orientation sur l'eau à l'image de la Loi sur le Système Educatif au Niger (LOSEN) pour que chaque acteur puisse jouer son rôle dans la sphère de l'atteinte des objectifs d'alimentation en eau potable, hygiène et assainissement.
- ✓ Intégrer pleinement les clusters WASH Santé, Education, et tous les autres clusters WASH qui œuvre dans les urgences
- ✓ Veiller prendre en compte tous les autres acteurs qui sont sur la table dans un cadre de concertation pour l'intégration de la culture des comptes WASH dans leurs activités
- ✓ Faire un plan d'action pour la vulgarisation du document et le plaidoyer pour le secteur,
- ✓ Vulgariser le document auprès des techniciens du Ministère pour son internalisation ;

- ✓ Recommandation forte et contraignante pour l'acheminement des données financières au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et de l'Environnement ;
- ✓ Intégrer les autres acteurs au prochain cycle notamment le Ministère de l'action humanitaire pour bien évaluer les données de l'urgence.

4.3.2 A l'endroit des ONG

- ✓ Poursuivre l'assistance financière et technique au MHA/E dans la collecte des données (2).
- ✓ Poursuivre l'assistance technique à l'équipe technique dans la collecte des données (2).
- ✓ Créer un cadre de concertation, entre ONG, afin de garantir la disponibilité des données financières (2).

4.3.3 A l'endroit des PTF

- ✓ Poursuivre l'appui technique au processus d'élaboration des comptes WASH (2).
- ✓ Créer un cadre de concertation, entre PTF, afin de garantir la disponibilité des données financières (2).
- ✓ Accroître l'appui financier en faveur du secteur WASH (2).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- I. Présentations et documentations issues des ateliers n° I, 2, 3 et 4.
- II. Rapport provisoire sur les Comptes nationaux du secteur Eau Hygiène et Assainissement de 2016 A 2019 du Burkina Faso.
- III. Rapport définitif sur les Comptes nationaux du secteur Eau Hygiène et Assainissement de 2016 A 2019 du Burkina Faso.
- IV. Rapport d'analyse des comptes WASH de Madagascar de 2016 à 2020.
- V. PROSEHA
- VI. Rapport des indicateurs du MHAE 2022
- VII. Rapport sur les comptes de la santé pour l'exercice 2022.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : liste des personnes rencontrées dans le cadre de la collecte des données pour les comptes WASH 2021 – 2022

Annexe 2 : Liste des fournisseurs de données des bailleurs de fonds

Annexe 3 : Liste des fournisseurs de données des ONGs pour contribution volontaire

Annexe 4 : Liste des fournisseurs de données des ONGs

Annexe 5 : Copie de l'arrêté n°000101/MHA/E/SG/DGH/DIH/DL du 06 novembre 2023, portant création, composition et modalités de fonctionnement du Comité de pilotage « TRACK-FIN -Eau, Assainissement et Hygiène »

Annexe 6 : copie de l'arrêté n° 000125/MH/A/E/DGH/DIH/DL du 28 mai 2024, modifiant et complétant l'arrêté n°000101/MHA/E/SG/DGH/DIH/DL du 06 novembre 2023, portant création, composition et modalités de fonctionnement du Comité technique « TRACK-FIN -Eau, Assainissement et Hygiène »

Annexe 7 : copie de l'arrêté n° 000111/MH/A/E/DGH/DIH/DL du 20 novembre 2023 portant création, composition et modalités de fonctionnement du Comité technique « TRACK-FIN -Eau, Assainissement et Hygiène »

Annexe 8 : Tableau portant ‘Classifications utilisées dans les comptes WASH’

Annexe 9 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des unités de financement WASH (FU)’

Annexe 10 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des types de financement WASH (FT)’

Annexe 11 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des prestataires de services WASH (P)’

Annexe 12 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des services WASH (S)’

Annexe 13 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des coûts (C)’

Annexe 14 : Tableau portant ‘Classification TrackFin pour l’usage des services WASH (U)’

Annexe 15 : Tableau portant ‘Classification TrackFin pour zones de services WASH (A)’

Annexe 16 : Tableau portant ‘Classification TrackFin pour situations d’urgence (E)’

Annexe 17 : Tableau portant ‘Combinaisons et relations pour les comptes WASH

Annexe I8 : liste des personnes rencontrées dans le cadre de la collecte des données pour les comptes WASH 2021 – 2022

No	Date	Nom et Prénom	Structure	Contact (Email et numéro de téléphone)
1	31/01/2024	M. Magagi Boukari	WaterAid	MagagiBoukari@wateraid.org
2	31/01/2024	M. Ismaël Ousmane	IRC WASH	ousmane@ircwash.org
3	31/01/2024	M. Abdoulbaki Abdoussalam Dr. Mariama Baissa	OMS	abdoulbakia@who.int mariamabaissaa@who.int
4	31/01/2024	Dr. Betou Bizo	HELVETAS	Betou.Bizo@helvetas.org
5	31/01/2024	M. Bouzoutoo Mahamane Sanoussi	ANFICT	ortofaze@gmail.com
6	31/01/2024	M/ Abdel Kader Timbo	EEA/Niger	abdelkadertimbo@ws-africa.org
7	31/01/2024	M. Abdoul Karim Moumouni	MHAE (DEP)	karim1807@yahoo.fr
8	31/01/2024	Mounkaila Boubacar	SPEN	mounkb5@gmail.com
9	31/01/2024	M. Abou Koure Jackou Wourokel	SEEN	wourokel.jackou@niger-nde.com
10	31/01/2024	M. Ousmane Toudjani	INS	toudjani@gmail.com
11	31/01/2024	M. Moustapha Issa	Ministère de l'Education	issamoustapha551@gmail
12	31/01/2024	M. Boubacar Goubakoye	Ministère de la Santé	goubekoyeb@yahoo.fr
13	31/01/2024	Mme Mariam Sanda Ibrahim	MFE	sandamariame@gmail.com
14	11/02/2024	M. Insa Hassane	DONGAD	96 88 75 38
15	16/02/2024	M. Moumouni Magawata	Karkara	m_magawata@yahoo.fr
16	16/02/2024	Mme Rakia Alzouma	ADESP	ongadesp16@gmail.com
17	16/02/2024	M. Mahamadou Abdou Yacouba	ZUMA	ongzuma1983@gmail.com
18	16/02/2024	M. Yahaya Gouzayé	DEMI-E	yahayagouzaye@ongdemi-e.org
19	16/02/2024	M. Zakaria Mahamadou	COOPI	wash.niger@coopi.org
20	16/02/2024	M. Nathanael Deouwadjiang	ACF	ndeouwadjiang@ne.acfspain.org
21	16/02/2024	M. Idrissa Moussa	SWISSAID	idrissa.moussa@swissaidniger.org
22	22/02/2024	M. Maman Saley	SG AAFBV/GIE	msmsaley@yahoo.fr
23	22/02/2024	M. Mahamadou Boureima	ASSOC/GIE	kaoulak2017@gmail.com
24	22/02/2024	M. Ibrahim Kimba Yérima	ASSOC/GIE	kimbayerima@yahoo.com
25	05/03/2024	M. Abdou Moumouni, Moussa Coordonnateur	CBLT	koumoussa@yahoo.fr

26	12/03/2024	M. Harouna Yerima	SAVE THE CHILDREN	maman.harouna@savethechildren.org
27	12/03/2024	M. Bachir Mai-Sanda	INTERSOS	wash.tassara.niger@intersos.org
28	12/03/2024	M. Ali Karfi	Ministère de l'agriculture et de l'élevage	ali.karfi@gmail.com
29	13/03/2024	M. ADA Daouda, Coordonnateur	Projet PASEPAR-MR	ada_daouda2002@yahoo.fr
30	13/03/2024	M. Labo Madougou Coordonnateur	Projet PHUA	madougoulabo2@gmail.com
31	13/03/2024	M. Mamane Ibro Directeur	DS/MHA/E	mamaneibro@gmail.com
32	13/03/2024	M. Rabo Awali	SG/MHA/E	aawalirabo505@yahoo.fr
33	12/03/2024	M. Boubacar Magagi Coordonnateur	Projet BADEA	dgsoumana5@gmail.com
34	23/02/2024	Mme Fatchima Adam Directrice Régionale	DRHA/Ny	adamfatchima@gmail.com
35	28/02/2024	M. GAMATIE Soumana, Coordonnateur	BID/UEMOA	gamatiemoussa@yahoo.fr
36	13/03/2024	M. Mahamane Nourou Ibrah	ACF	mibrah@ne.acfspain.org
37	13/03/2024	Mme Mai-Sanda Zénaba	CISP	zemaisanda2@gmail.com
38	13/03/2024	M. Chaibou Sanoussi	RAIL	s.mali@railniger.org
39	14/03/2024	M. Ibrahim ARZEKE	ARSEAU	89 47 30 99
40	04/04/2024	Mme Mariam Traore WASH Specialist	UNICEF	mtraore@unicef.org
41	04/04/2024	M. Hamadou Kailou WASH Officer	UNICEF	hkailou@unicef.org
42	05/04/2024	M. Ayouba Seyni	LM International	Ayouba.seyni@lminternational.org
43		M. Ibrahim Oumarou	MUH	91 82 32 49
44		M. Alio Issia	MUH	96 05 67 09
45		M. Soumana Hassane	SP/AREN	soumey17@yahoo.fr 97 25 21 32

Annexe 19 : Liste des fournisseurs de données (bailleurs de fonds)

No	Nom et Prénom	Structure	Contact (Email et numéro de téléphone)
Bailleurs de fonds ayant fournies les données financières WASH			
1	M. Abdoulbaki Abdoussalam	OMS	abdoulbaki@whoiint
2	M. Hamadou Kailou	UNICEF	hkailou@unicef.org
3	M. TAR Boukar	AFD	tarb@afd.fr
4	M. Issa Abdoukarim	GIZ NE	abdoukarim.issa@giz.de
5	M. Abdou Moumouni Moussa	CBLT	koumoussa@yahoo.fr
Bailleurs de fonds n'ayant pas fait d'activité WASH au cours de la période			
1	M. ADA Daouda	BAD	ada_daouda2002@yahoo.fr
Bailleurs de fonds n'ayant pas fournies les données financières WASH			
1	M. Boubacar Magagi	Projet BADEA	dgsoumana5@gmail.com
2	Mme Fatime Harine	OIM	dharine@iom.in
3	M. Daouda Soumeila	UNHCR	soumeila@unhcr.org

Annexe 20 : Liste des fournisseurs de données des ONGs pour contribution volontaire

No	Nom et Prénom	Structure	Contact (Email et numéro de téléphone)
1	M. Magagi Boukari	WATERAID	MagagiBoukari@wateraid.org
2	M. Ismaël Ousmane	IRC WASH	ousmane@ircwash.org
3	M. Ayouba Seyni	LM International	Ayouba.seyni@lminternational.org
4	Mme Rakia Alzouma	ADESP	ongadesp16@gmail.com
5	M. Hassane Dan Rani	World Vision	Drani6@gmail.com

Annexe 2I : Liste des fournisseurs de données (ONGs)

No	Nom et Prénom	Structure	Contact (Email et numéro de téléphone)
ONG ayant fournis les données financières			
1	M. Magagi Boukari	WATERAID	MagagiBoukari@wateraid.org
2	M. Ismaël Ousmane	IRC WASH	ousmane@ircwash.org
3	Dr. Betou Bizo	HELVETAS	Betou.Bizo@helvetas.org
4	M. Ayouba Seyni	LM International	Ayouba.seyni@lminternational.org
5	Mme Mai-Sanda Zénaba	CISP	zemaisanda2@gmail.com
6	M. Souley Garba	Care International	Souley.Garba@care.org
7	M. Bizo Hankouraou	SEVES	mahamanebizo@asso-seves.org
8	M. Idrissa Karime	Help	karimi@help-ev.de
9	M/ Jean Gildas	ACTED	jean-gildas.tapsoba@acted.org
10	M. Yaou Malam Majidou	WHH	Yaou.MalamMajidou@welthungerhilfe.de
11	M. Nathanaël Deouwadjiang	ACF	ndeouwadjiang@ne.acfspain.org
12	M. Bachir Mai-Sanda	INTERSOS	wash.tassara.niger@intersos.org
13	M. Chaibou Sanoussi	RAIL	s.mali@railniger.org
14	M. Idrissa Moussa	SWISSAID	idrissam73@yahoo.fr
15	M. Djibril Idrissa	CRS	Djibril.Idrissa@crs.org
16	Mme Hamadou Aichatou	Islamic Relief	mamoudouaichatou@yahoo.fr
17	Mme Idrissa Adama	ASB	resposablewash@asbniger.com
19	M. Alfari Adamou	Care and social	alfariadamou@yahoo.fr
20	M. Hassane Dan Rani	World Vision	Drani6@gmail.com
21	Mme Rakia Alzouma	ADESP	ongadesp16@gmail.com
22	M. Mahamadou Abdou Yacouba	ZUMA	ongzuma1983@gmail.com
23	M. Yahaya Gouzayé	DEMI-E	yahayagouzaye@ongdemi-e.org
24	M. Ousmane Zarouma	EAM/Progrès	ousmanemgori1@gmail.com
25	M. Souley Issa Barma	Vision Plus	barmaongvisionplus@gmail.com

ONG n'ayant pas réalisées d'activités WASH au cours de la période			
1	M. Abdel Kader Timbo	EAA/Niger	abdelkadertimbo@ws-africa.org
2	M. Saidou Moley	ABECO	saidoumoleyh@gmail.com
3	M. Zakaria Mahamadou	COOPI	wash.niger@coopi.org
4	Maimouna Sadissou	I2RD-Sahel	maimouna.sadissou12@gmail.com
5	M. Diallo Mamadou	SNV	mdiallo@snv.org
6	M. Zakari Hassane	CDR	ongcdr@gmail.com
ONG n'ayant pas fournie les données financières			
1	M. Moumouni Magawata	Karkara	m_magawata@yahoo.fr
2	M. Emmanuel	ADAH	wash.expert.consultant.adah@gmail.com
3	M. Harouna Yerima	SAVE THE CHILDREN	maman.harouna@savethechildren.org
4	M. Djibril Mayaki	EL BOURAK	djibril005@gmail.com
5	M. Alain	DEDI	Washspecialiste_ner@dedi.org
6	M. Ismael Amadou	PLAN INTERNATIONAL	ismael.amadou@plan-international.org
7	M. Kassouma Kaka Elhadj Adam	OXFAM	kassouma.kakaelhadjadam@oxfam.org
8	M. Illiassou Ibrahim	CRN	illiassou.ibrahim@croixrouge.ne
9	M. Moutari Chetima Ali	CIAUD	96997164

Annexe 22 : Copie de l'arrêté n°000101/MHA/E/SG/DGH/DIH/DL du 06 novembre 2023, portant création, composition et modalités de fonctionnement du Comité de pilotage « TRACK-FIN -Eau, Assainissement et Hygiène »

Annexe 23 : copie de l'arrêté n° 000125/MH/A/E/DGH/DIH/DL du 28 mai 2024, modifiant et complétant l'arrêté n°000101/MHA/E/SG/DGH/DIH/DL du 06 novembre 2023, portant création, composition et modalités de fonctionnement du Comité technique « TRACK-FIN -Eau, Assainissement et Hygiène »

Annexe 24 : copie de l'arrêté n° 000111/MH/A/E/DGH/DIH/DL du 20 novembre 2023 portant création, composition et modalités de fonctionnement du Comité technique « TRACK-FIN -Eau, Assainissement et Hygiène »

Annexe 25 : Tableau portant ‘Classifications utilisées dans les comptes WASH’

Classifications	Définition
Unités de financement (FU) destinés	Entités qui fournissent ou mobilisent des fonds destinés au secteur pour payer les services WASH, y compris les entités qui fournissent des financements (par exemple des prêts) aux acteurs du secteur WASH. Elles peuvent allouer des fonds directement aux prestataires de services ou les canaliser vers des organismes intermédiaires.
Types de financement (FT)	Sources de financement avant distribution par les entités de financement, caractérisées par leur origine et leur nature.
Prestataires de service WASH (P)	Acteurs impliqués dans la production et la fourniture de biens et services WASH, y compris les institutions gouvernementales qui fournissent un soutien.
Services WASH (S)	Services et produits WASH fournis par les prestataires de services WASH et consommés par les usagers.
Coûts (C)	Type de coût (ou type de dépense) supporté par les prestataires de services pour la fourniture de services WASH.
Usages des services WASH (U)	Type d'usage des biens et services WASH.
Zones de service (A)	Zones (urbaine, rurale ou centrale selon la définition du pays) où les services WASH sont fournis et consommés.
Régions géographiques (R)	Régions où les services WASH sont fournis et consommés.
Situations d'urgence (E)	Situation d'urgence ou situation hors urgence de la fourniture et la consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 26 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des unités de financement WASH (FU)’

Code	Catégorie	Définition
FU1	Usagers	Ménages et autres usagers (institutions, commerciaux, industriels) qui financent eux-mêmes des services WASH en payant les prestataires de services et / ou qui s’auto-provisionnent les services autonomes tels que l’assainissement autonome. Soit, ils paient au préalable par le biais d’investissements initiaux (pour un puits ou une latrine privée, par exemple), et / ou ils achètent des services auprès de divers prestataires, notamment de bornes fontaines ou de camion-citerne. Ils peuvent aussi couvrir d’autres coûts récurrents tels que du savon, produits d’hygiène, produits de traitement pour l’eau potable.
FU2	Autorités nationales	Pouvoirs publics au niveau de l’administration centrale, notamment les ministères concernés tels que le Ministère des Finances ou le Ministère de l’Eau, ou des institutions nationales tels que des directions nationales, des services centraux et éventuellement des autorités de régulation.
FU3	Autorités régionales	Pouvoirs publics opérant au niveau régional.
FU4	Autorités locales	Organismes publics opérant dans une zone géographique plus petite, telle que des collectivités locales et gouvernement locaux.
FU5	Prestataires de services en réseau	Opérateurs qui possèdent et/ou exploitent des installations pour la production et la distribution de services d’eau et d’assainissement grâce à des systèmes de réseau pour le grand public, ainsi que pour la fourniture en gros. Ces opérateurs peuvent être privés ou publics, mandatés ou indépendants, de grande, moyenne ou petite taille, fournissant un service public et éventuellement en plus un service pour leur propre usage en auto-provisionnement.
FU6	Prestataires de services hors réseau	Opérateurs qui fournissent des biens (par exemple de l’eau en bouteille ou en sachet) ou des services WASH à petite échelle le long de la chaîne de valeur grâce à des systèmes hors réseau. Ces opérateurs emploient généralement une main-d’œuvre peu qualifiée et demandent un investissement initial faible. Elles peuvent prendre différentes formes, allant de la coopérative à l’entreprise privée, et peuvent être formelles ou informelles. Cette catégorie comprend les promoteurs immobiliers impliqués dans la construction d’infrastructures.

FU8	Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux	Gouvernements fournissant une aide publique au développement directement à un pays ou à travers des institutions internationales multilatérales (ONU, Banque mondiale ou banques régionales de développement).
FU9	ONG et organisations communautaires	Organismes à but non lucratifs qui cherchent à compléter des services publics WASH, par exemple, des organisations non gouvernementales (ONG), internationales ou nationales, des organisations caritatives, des fondations, des organisations de la société civile, de la coopération décentralisée, des organisations communautaires de base (OCB). Ne concerne pas les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont classés FU8.
FU10	Banques établissements financiers	Institutions financières qui offrent des services bancaires, tels que la collecte de dépôts ou l'octroi de crédit et de prêts à des personnes physiques et/ou à des entreprises et sociétés.
FU. Nec	Autres	Non classable ailleurs

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 27 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des types de financement WASH (FT)’

Code	Catégorie	Définition
FT1	Tarifs des services fournis	Paiements effectués par les usagers aux prestataires de services pour l'obtention et l'utilisation du service WASH.
FT2	Dépenses d'auto-approvisionnement des usagers	Financement fourni par les usagers pour investir dans un service ou fournir le service eux-mêmes. Les usagers qui s'auto-approvisionnent paient un investissement initial préalable pour avoir accès au service (par exemple, la réalisation et l'entretien d'un puits, d'un système de production d'eau privée ou d'une latrine privée ou même l'achat de savon pour le lavage des mains). Ils couvrent ensuite les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes. Cela peut se faire sous la forme d'argent en espèces, de matériel ou de temps, mais seuls les paiements en espèces sont inclus dans les comptes WASH.
FT3	Transferts publics nationaux	Transferts publics aux acteurs WASH de la part des autorités publiques centrales ou locales. Il s'agit souvent de subventions provenant des impôts ou d'autres sources publiques de recettes. Comprends les dons, mais pas les prêts concessionnels qui relèvent de FT6 Financement remboursable.
FT4	Transferts publics internationaux	Dons ou subventions provenant d'organismes bilatéraux et multilatéraux. Les prêts concessionnels sont exclus et relèvent entièrement de FT6 Financement remboursable.
FT5	Contributions volontaires	Dons ou subventions provenant de bailleurs de fonds non-gouvernementaux internationaux et nationaux, par exemple, de fondations caritatives, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations de la société civile, d'organisations communautaires de base (OCB), de la coopération décentralisée et de personnes physiques (envois de fonds). (Ne comprends pas les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont pris en compte sous FT4). Les prêts concessionnels sont exclus et relèvent entièrement de FT6 Financement remboursable.
FT6	Financement remboursable	Sources de financement provenant de sources privées ou publiques et qui doivent être remboursées. Il peut s'agir de prêts (y compris les prêts concessionnels et les garanties), de prises de participation, ou d'autres instruments financiers tels que les obligations. Cette catégorie est divisée en sous-catégories : FT6.1 Financement remboursable concessionnel FT6.2 Financement remboursable non-concessionnel

Code	Catégorie	Définition
		FT6.nec Autres - non classable ailleurs
FT7	Fonds propres de prestataires de services	Fonds propres des prestataires investis ou réinvestis pour les services WASH, y compris pour les coûts en capital, charges récurrentes (augmentation du fonds de roulement) ou autres. Ces fonds peuvent provenir des résultats d'activités du prestataire ou d'investissements à partir du capital du prestataire.
FT.nec	Autres	Non classable ailleurs

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 28 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des prestataires de services WASH (P)’

Code	Catégorie	Définition
PI	Organismes gouvernementaux	<p>Prestataires publics, y compris les organismes publics tels que les ministères, les hôpitaux ou les écoles, ainsi que les municipalités fournissant le service en régie directe (par exemple, celles qui assurent le fonctionnement des services directement plutôt que par une personne morale distincte). Cela comprend les institutions gouvernementales qui fournissent des services d’appui au secteur dans des domaines tels que l’élaboration des politiques, la planification, ou la régulation.</p> <p>Cette catégorie est subdivisée en sous-catégories :</p> <p>PI.I Autorités nationales</p> <p>PI.2 Autorités régionales</p> <p>PI.3 Autorités locales</p> <p>PI.nec Autres - non classable ailleurs</p>
P2	Prestataires de services en réseau	Opérateurs qui possèdent et/ou exploitent des installations pour la production et de la distribution de services d'eau et d'assainissement grâce à des systèmes de réseau pour le grand public, ainsi que pour la fourniture en gros. Ces opérateurs peuvent être privés ou publics, mandatés ou indépendants, de grande, moyenne ou petite taille, fournissant un service public et éventuellement en plus un service pour leur propre usage en auto-provisionnement.
P3	Prestataires de services hors réseau	Opérateurs qui fournissent des biens (par exemple de l'eau en bouteille ou en sachet) ou des services WASH à petite échelle le long de la chaîne de valeur grâce à des systèmes hors réseau. Ces opérateurs emploient généralement une main-d'œuvre peu qualifiée et demandent un investissement initial faible. Elles peuvent prendre différentes formes, allant de la coopérative à l'entreprise privée, et peuvent être formelles ou informelles. Cette catégorie comprend les promoteurs immobiliers impliqués dans la construction d'infrastructures.
P4	ONG et organisations communautaires	Organismes à but non lucratif qui cherchent à compléter des services publics WASH, par exemple, des organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales, des organisations caritatives, des fondations, des organisations de la société civile, des organisations communautaires de base (OCB), et de la coopération décentralisée. Ils ont généralement une structure formelle et offrent des services à des usagers au-delà de leurs propres adhérents. Dans la plupart des cas, ils sont enregistrés auprès des autorités nationales. Les organisations communautaires opèrent habituellement au niveau local.

Code	Catégorie	Définition
P5	Usagers en auto-approvisionnement	<p>Usagers se chargeant eux-mêmes de la fourniture de leurs propres services. Ceux-ci peuvent être à usage domestique (ménages) ou non-domestique (institutionnels, industriels ou commerciaux). Ils paient un investissement initial préalable pour l'accès à un puits, une latrine ou autres infrastructures privées puis couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes.</p> <p>Les usagers de services à usage non-domestique en auto-approvisionnement sont, par exemple, les compagnies minières ou toute autre industrie produisant de l'eau pour sa propre consommation.</p>
P.nec	Autres	Non classable ailleurs
Catégorie facultative 'P' :		
P6	Bailleurs de fonds	<p>Bailleurs de fonds qui fournissent directement des services WASH, par exemple des services d'appui au secteur WASH, ou la construction des infrastructures WASH. Cependant, si le bailleur a un accord ou des contrats avec une autre entité pour mettre en œuvre le programme ou fournir le service, l'autre entité doit être considérée comme le fournisseur aux fins de la classification (par exemple, P4 dans le cas d'une ONG, P3 / P4 si la passation de marchés avec un service public ou une entreprise).</p>

Annexe 29 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des services WASH (S)’

Code	Catégorie	Sous-Catégorie	Définition
SI	Services d’alimentation en eau	SI.1 Alimentation en eau par le biais de systèmes de réseau à grande échelle	Systèmes à grande échelle, y compris des stations de pompage d’alimentation en eau ; stockage de l’eau ; usines de traitement d’eau potable ; travaux de prise d’eau ; réseaux d’adduction et de distribution d’eau à grande échelle pour les branchements sur site.
		SI.2 Alimentation en eau de base	Systèmes d’approvisionnement en eau dans les zones rurales par le biais de puits, de forages avec pompes à motricité humaine, de captages de source, de systèmes gravitaires, de collecte d’eaux de pluie et de captage du brouillard, de réservoirs pour le stockage de l’eau, et de petits systèmes de distribution typiquement avec des branchements privés / bornes fontaines. Systèmes d’approvisionnement en eau dans les zones urbaines par le biais de pompes à motricité humaine et de réseaux de quartier locaux y compris ceux ayant des raccordements partagés.
		SI.nec Autres	Non classable ailleurs
S2	Services d’assainissement	S2.1 Assainissement par le biais de systèmes de réseau à grande échelle	<p>L’assainissement à grande échelle / systèmes de réseau à grande échelle y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction d’installations d’assainissement dans les foyers et les communautés et raccordement aux réseaux d’assainissement • Collecte des eaux usées par des réseaux d’assainissement à grande échelle y compris égouts, stations de pompage des eaux d’égout et des conduites d’évacuation • Traitement et élimination des eaux usées, y compris l’élimination des boues fécales.
		S2.2 Assainissement de base	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l’assainissement, notamment promotion de la demande et commercialisation de l’assainissement notamment l’assainissement total piloté par la communauté - ATPC ou CLTS en anglais (Cette catégorie n’inclut pas la promotion de l’hygiène si elle peut être ventilée à part) • Construction d’installations d’assainissement de base dans les foyers et les communautés (latrines, fosses septiques) • Collecte et transport des boues provenant de l’assainissement autonome (par exemple, services de vidange et de nettoyage des fosses), et traitement et élimination des boues fécales.

Code	Catégorie	Sous-Catégorie	Définition
		S2.nec Autres	Non classable ailleurs
S3	Services d'appui au secteur WASH		<ul style="list-style-type: none"> • Politique et gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Élaboration des politiques du secteur ◦ Législation : définition et application des normes liées à l'eau potable et aux rejets pour les eaux usées municipales ◦ Régulation des activités liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, et des prestataires de services ◦ Planification du secteur, y compris l'estimation des besoins financiers futurs du secteur ◦ Gestion des programmes d'eau et d'assainissement • Renforcement des capacités dans le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.
S4	Gestion des ressources en eau (en lien avec des services d'eau et d'assainissement)	S4.1 Protection des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et utilisation des données quantitatives et qualitatives sur les ressources en eau • Production et partage de connaissances sur l'eau • Préservation et réhabilitation des eaux intérieures de surface (cours d'eau, lacs), des eaux souterraines et des eaux côtières • Prévention de la contamination de l'eau
		S4.2 Développement des bassins hydrographiques	Programmes intégrés concernant les bassins hydrographiques et les activités institutionnelles connexes ; contrôle du débit des cours d'eau ; barrages et réservoirs.
		S4.nec Autres	Non classable ailleurs
S5	Services d'hygiène	S5.1 Promotion de l'hygiène	Programmes de promotion de l'hygiène par le gouvernement ou des prestataires de services, y compris les campagnes de lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle et la distribution de chlore.
		S5.2 Activités d'hygiène au niveau des ménages	Lavage des mains, bains, lessive et produits/équipements pour le lavage (savon, « tippy-taps », salles de bain).
		S5.nec Autres	Non classable ailleurs
S.nec	Autres		Non classable ailleurs

Code	Catégorie	Sous-Catégorie	Définition
Catégories facultatives 'S':			
S6	Gestion des déchets solides		Gestion des déchets solides municipaux et industriels, y compris les déchets dangereux et toxiques ; collecte, élimination et traitement ; zones d'enfouissement ; compostage et réutilisation.
S7	Gestion des eaux pluviales		<p>Activités techniques, institutionnelles et politiques visant à réduire et canaliser le ruissellement des eaux pluviales et à assurer un suivi de la quantité et la qualité des eaux issues des eaux de ruissellement.</p> <p>Les aspects techniques comprennent le contrôle des inondations et de l'érosion, la planification et la construction de systèmes d'eaux pluviales, la prévention du rejet de polluants et de contaminants dans l'environnement par le ruissellement des eaux de pluie.</p> <p>Les aspects institutionnels et politiques comprennent la réglementation des eaux pluviales, l'éducation communautaire, et l'élaboration d'approches de financement communautaire (par exemple les frais d'utilisation ou de traitement des eaux pluviales).</p>

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 30 : Tableau portant ‘Classification TrackFin des coûts (C)’

Catégorie	Définition
Coûts d’investissement	<p>Investissements initiaux pour la mise en place de nouveaux services d’approvisionnement en eau et/ou d’assainissement voire même d’hygiène, notamment les coûts « matériels » tels que les dépenses pour des canalisations, toilettes, équipements pour le lavage des mains ou puits, pompes et réservoirs, et les dépenses d’appui ponctuelles qui y sont associées, par exemple, pour des études de conception/d’ingénierie ou la formation et la consultation directement liées aux investissements.</p> <p>Cette catégorie peut être subdivisée en sous-catégories facultatives :</p> <p>C1.1 Investissement initial en capital ou réhabilitation majeure ou totale,</p> <p>C.1.2. Coûts de gros entretien (y compris remplacement d’une partie du capital avant la défaillance du système).</p> <p>C1.nec Autres non classable ailleurs</p>
Coûts d’exploitation et de maintenance	Coûts d’exploitation et de maintenance courants nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des services (salaires, carburant, ou autres achats réguliers). Les coûts d’exploitation sont les dépenses récurrentes impliquées dans la fourniture de biens et services WASH, telles que la main d’œuvre, le carburant, les produits chimiques, les matériaux et les achats d’eau en vrac. Les coûts de maintenance sont les dépenses d’entretien, de réparation et de remplacement de pièces courantes nécessaires pour garantir le fonctionnement des systèmes conformément aux performances de conception, mais ils ne comprennent pas les grosses réparations ou les renouvellements qui ne sont pas considérés comme des dépenses récurrentes (qui sont pris en compte sous C3). Cette catégorie prend également d’autres coûts récurrents des services d’eau, d’assainissement et d’hygiène et en particulier les produits d’hygiène tels que le savon.
Coûts financiers	Le coût du capital, y compris les coûts d’emprunt (intérêts sur le prêt) et le coût des fonds propres (dividendes si un rendement est versé aux actionnaires).
Coûts d’appui	<p>Comportent les dépenses d’appui direct et indirect :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’appui direct comprend les dépenses pour les activités d’appui pré et post-construction destinées aux acteurs locaux, telles que la formation de la communauté ou des opérateurs du secteur privé, des usagers ou des groupes d’usagers. • L’appui indirect comprend le coût de la planification et de l’élaboration des politiques au niveau du gouvernement, y compris le renforcement des compétences

Catégorie	Définition
	et des capacités des professionnels et des techniciens. Ces activités ont un impact direct sur la viabilité à long terme des projets.
Impôts et taxes	<p>Comprennent les impôts et contributions fiscales perçues auprès des prestataires de services, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les impôts sur la production (impôt sur les bénéfices des sociétés, impôt foncier, impôt sur le crédit-bail pour la location d'immobilisations, impôts pour l'occupation du domaine public ou liés aux salariés). • Les frais d'utilisation liés ou affectés au secteur tels que les redevances, cotisations ou droits pour l'utilisation de l'eau ou l'évacuation des eaux usées dans des plans d'eau. • Autres frais sur la production perçus pour des usages réservés, tels que les cotisations sociales.
Autres	Non classable ailleurs

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 3I : Tableau portant ‘Classification TrackFin pour l’usage des services WASH (U)’

Catégorie	Définition
Ménage	<p>Consommation des ménages desservis ou auto-approvisionnés de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Les utilisateurs desservis (par le biais de prestataires de services) paient par un tarif pour l'alimentation en eau pour les ménages raccordés au réseau d'eau et/ou d'égouts, mais aussi l'eau provenant d'une borne fontaine ou obtenue par d'autres prestataires tels que des camions citernes. Les utilisateurs auto-approvisionnés financent un investissement initial préalable (pour un puits ou une latrine privée) pour l'accès aux services d'eau et d'assainissement, puis couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes.</p>
Institution, organisation, industrie / entreprise	<p>Consommation des institutions et organisations / industries / entreprises desservis ou auto-approvisionnés de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Cela inclut des usagers institutionnels (les établissements de santé, les écoles, les organismes gouvernementaux tels que les ministères), des organisations bénévoles telles que les ONG et les organisations communautaires de base (OCB), et les fondations et les usagers industriels et commerciaux.</p> <p>Les usagers desservis (par le biais de prestataires) paient un tarif pour des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.</p> <p>Les usagers auto-approvisionnés financent un investissement initial préalable pour l'accès aux services et couvrent les coûts d'exploitation et de maintenance eux-mêmes.</p> <p>Cette catégorie est subdivisée en sous-catégories :</p> <p>U3.1 Etablissement de santé englobent tous les établissements urbains et ruraux officiellement reconnus qui fournissent des soins de santé, y compris les établissements primaires (postes de santé et dispensaires), secondaires et tertiaires (hôpitaux de district ou nationaux), publics et privés et leur consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans toutes les parties d'une installation.</p> <p>U3.2 Etablissement scolaire - Consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les écoles (pré primaire, primaire et secondaire) publics et privés.</p> <p>U3.3 Autres institutions – Par exemple, les organismes gouvernementaux, les ONG, les OCB, et les fondations.</p> <p>Sous-catégorie U3.3 facultative :</p> <p>U3.3.1 Industrie/entreprise pour la consommation des entités commerciales de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.</p>

Catégorie	Définition
	U3.nec Autres - non classable ailleurs
Intérêt public général	Consommation de services à vocation d'intérêt public et général qui ne correspondent pas aux catégories précédentes telles que les activités d'appui au secteur WASH comme le renforcement de capacités, le développement de politiques, la gouvernance, la régulation, la planification et l'administration, ainsi que la gestion des ressources en eau. Cette catégorie peut également inclure des activités destinées à la résilience au changement climatique.
Autres	Non classable ailleurs

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 32 : Tableau portant ‘Classification TrackFin pour zones de services WASH (A)’

Code	catégories	Définition
A.I	Urbain	Selon la définition du pays pour ‘urbain’.
A.2	Rural	Selon la définition du pays pour ‘rural’
A.3	Central	Ne peut pas être défini comme urbain ou rural parce qu'il bénéficie les deux à la fois (par exemple, les activités de l'État ou d'une ONG ou une organisation). Cela pourrait être des activités gérées par un acteur centralisé ou décentralisé.
A.nec	Autres	Non classé ailleurs

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 33 : Tableau portant ‘Classification TrackFin pour situations d’urgence (E)’

Code	Catégories	Définition
E.I	Situations hors-urgence	Consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène non liée aux situations d'urgence.
E.2	Situations d'urgence	Consommation de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans les contextes d'intervention d'urgence qui peuvent aller d'interventions rapides et limitées dans les situations d'urgence aiguë - telles que la distribution de comprimés de purification de l'eau et de kits d'eau familiale pendant les inondations et les tremblements de terre - aux interventions à plus long terme dans les situations d'urgence complexes à assurer la qualité de l'eau et fournir un approvisionnement en eau, des systèmes d'assainissement ou des options d'hygiène pendant la durée d'une situation d'urgence.
E.nec	Autres	Non classé ailleurs

Source : Document de classification TRACKFIN

Annexe 34 : Tableau portant ‘Combinaisons et relations pour les comptes WASH

Annexe: Classifications TrackFin : Combinaisons et relations pour les comptes WASH

Légende												
Combinaison possible et très courante												
Combinaison possible												
Combinaison possible, mais peu probable												
Combinaison impossible												

Types de financement							Prestataires de services WASH						Services WASH										
FT.1	FT.2	FT.3	FT.4	FT.5	FT.6	P.1	P.2	P.3	P.4	P.5	P.6		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6	S.7
Unités de financement	FU.1																						
	FU.2																						
	FU.3																						
	FU.4																						
	FU.5																						
	FU.6																						
	FU.8																						
	FU.9																						
	FU.10																						
		Types de financement						FT.1	FT.2	FT.3	FT.4	FT.5	FT.6										
		FT.1																					
		FT.2																					
		FT.3																					
		FT.4																					
		FT.5																					
		FT.6																					
		FT.7																					

Services WASH										Coûts				Usages de services WASH			Zones de service							
S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6	S.7	C.1	C.2	C.4	C.5	C.6	U.1	U.3.3	U.3.4	U.3.5	U.5	A.1	A.2	A.3	
Prestataires de services WASH	P.1																							
	P.2																							
	P.3																							
	P.4																							
	P.5																							
	P.6																							
		Services WASH						Coûts				Usages de services WASH			Zones de service									
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6	C.1	C.2	C.4	C.5	C.6	U.1	U.3.3	U.3.4	U.3.5	U.5	A.1	A.2	A.3
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1	S.1.2	S.2.1	S.2.2	S.3	S.4.1	S.4.2	S.5.1	S.5.2	S.6													
		S.1.1																						